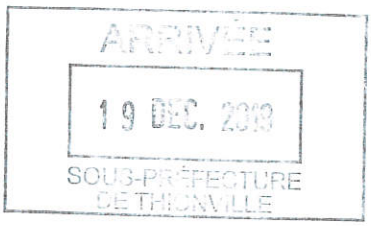
CCCE

République Française
Département de la Moselle



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Dix-neuf le trois décembre à dix-neuf heures trente minutes, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers Communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Michel SCHIBI, Denis BAUR, Roland BALCERZAK, Mme Viviane WINTERRATH, MM. Gérard GUERDER, Patrick BAILY, Mme Katia GENET-MAINCION, MM. Mathieu PETERMANN, Michel HERGAT,

MM. Emile REICHER, Guy KREMER, Mme Nicole CORTESE, M. Jean-Marc COCQUYT, Mme Jacqueline CARON, M. Bernard ZENNER, Mme Mauricette NENNIG, M. Hervé GROULT, Mme Alieth FEUVRIER, M. Jean WAGNER, Mme Céline CONTRERAS, MM. Yannick OLIGER, Olivier VIGNERON, David ROBINET, MMES Evelyne DEROCHE, Patricia VEIDIG, M. Gérard ROSENFELDER, MMES Marie Laure FERRY, Marie-Odile KRIEGER, Isabelle RENOIR, Rachel ZIROVNIK, MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Mme Sandrine TEITGEN, MM. Benoit STEINMETZ, Maurice LORENTZ, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH

Absents avec procuration :	Christine ACKER	à	Bernard ZENNER
	Marie-Marthe DUTTA GUPTA	à	Michel HERGAT,
	Sisto SILVERIO	à	Viviane WINTERRATH
	Edouard CLEMENT	à	Céline CONTRERAS
	Elisabeth SPIELMANN	à	Michel PAQUET

Absents : Justin CONRADT, Jacques TORMEN, Martial WOJTYLKA, Linda PLASSIART, Jean-Marc VACCARO

Date de la convocation : 6 novembre 2019

Nombre de membres en exercice :	48
Nombre de membres présents :	38
Nombre de votants :	43

Secrétaire de séance : Mathieu PETERMANN

6. Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2020

En application des articles L 2312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée communautaire est invitée à débattre de l'orientation budgétaire 2020 qui fait l'objet du présent rapport.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) adressé aux Conseillers communautaires dans le cadre des rapports préalables est présenté et commenté en séance par le Président et le Vice-Président en charge des finances.

Après en avoir délibéré et considérant la présentation du rapport du DOB effectué en séance,

Après avis du Bureau communautaire en date du 26 novembre 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire :
- de prendre acte des propositions et orientations financières du DOB 2020,
- d'adopter par vote le rapport ci-annexé,
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote :	Pour :	43
	Abstention :	0
	Contre :	0

Fait à Cattenom, le 5 décembre 2019

Le Président,
Michel PAQUET

COMMUNAUTE de COMMUNES de CATTENOM et ENVIRONS ★ Le Président

Transmis au Contrôle de Légalité à Thionville
Le 18 DEC. 2019

ARRIVÉE
19 DEC. 2019
SOUS-PRÉFECTURE
DE THIONVILLE

RAPPORT 2020 D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

ROB 2020 - SOMMAIRE

1.Contexte général de l'élaboration du Budget 2020

1.1. Le contexte international et national

1.2. La loi de finances 2020

1.3. Le pacte fiscal

1.4. Le schéma de mutualisation

1.5. Les opportunités 2020

1.6. Le projet de territoire

1.7. Les assises du territoire

2. Analyse financière rétrospective et prospective

2.1. Comptes administratifs et des résultats de clôture (estimation 2019)

2.2. Indicateurs et ratios financiers (estimation 2019)

2.3. La dette

2.3.1 La capacité de désendettement (estimation 2019)

2.3.2 La structuration de la dette

2.3.3 L'évolution de la dette

2.4. Les orientations du Budget général 2020

2.4.1 Le budget de fonctionnement et ses marges de manœuvre

2.4.2 La consolidation des dépenses de personnel

2.4.3 La fiscalité 2020

2.4.4 Les engagements pluriannuels

2.4.5 Les autres programmes d'investissement

3. Orientations 2020 des budgets annexes

3.1. Le budget assainissement collectif

3.2. Le budget assainissement non-collectif (SPANC)

3.3. Le budget « Bois et énergie »

3.4. Le budget ZA d'Entrange

3.5. Les budgets ZA de Kanfen et d'Hettange-Grande

PROPOS INTRODUCTIFS

Conformément à l'article L-2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes et EPCI de plus de 3 500 habitants sont tenus d'organiser un débat au sein de leur Conseil municipal ou communautaire sur les orientations à donner à leur budget, et ce, dans un **délai de 2 mois** précédant l'examen et le vote de celui-ci.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité. Il constitue la **première étape** du cycle budgétaire et permet à l'Assemblée délibérante d'engager la discussion sur les **orientations budgétaires** proposées par l'équipe municipale ou communautaire pour l'année à venir et sur les **priorités** à retenir pour le projet de Budget Primitif 2020. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de l'équipe municipale ou de l'exécutif communautaire.

PROPOS INTRODUCTIFS

La loi du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) précisée par le Décret du 24 juin 2016 n°2016-841, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

Le DOB doit comporter les informations suivantes (article D.2312-3 du CGCT) :

- les orientations budgétaires
- les engagements pluriannuels envisagés
- la structure et gestion de la Dette
- la présentation de la structure, de l'évolution des dépenses et des effectifs : évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail

CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2020

1.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Le contexte Mondial – Croissance ralentie

La croissance mondiale ne devrait pas dépasser 3 % en 2019, soit son rythme le plus faible depuis la crise financière de 2009 (contre 3,6 % en 2018). Parmi les raisons invoquées par le FMI : les incertitudes liées au Brexit et les tensions commerciales entre les deux plus grandes puissances économiques de la planète, la Chine et les Etats-Unis, qui ont entraîné une hausse des tarifs douaniers et entamé la confiance des entreprises. Selon les calculs du FMI, les tensions commerciales devraient coûter 0,8 point de PIB à la croissance mondiale en 2020. Toutefois, leurs effets ont été amortis par une politique monétaire accommodante aux Etats-Unis et dans de nombreux autres pays avancés et émergents.

1.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Zone euro – Croissance modérée

La croissance dans la zone euro a été plus forte que prévu au premier trimestre de l'année en raison de plusieurs facteurs temporaires tels que la clémence des conditions météorologiques en hiver et un rebond des ventes de voitures. Elle a également bénéficié de mesures de politique budgétaire, qui ont dopé le revenu disponible des ménages dans plusieurs États membres. Les perspectives à court terme pour l'économie européenne sont toutefois assombries par des facteurs extérieurs, notamment les tensions commerciales au niveau mondial et d'importantes incertitudes en matière de politiques. Ces facteurs ont continué de peser sur la confiance du secteur manufacturier, qui est le plus exposé au commerce international, et devraient affaiblir les perspectives de croissance pour le restant de l'année.

En conséquence, les prévisions de croissance du PIB de la zone euro en 2019 restent inchangées à 1,2 %, tandis que les prévisions pour 2020 ont été revues légèrement à la baisse, à 1,4 %, en raison du rythme plus modéré de la croissance attendu pour le restant de cette année (prévisions de printemps: 1,5 %). Les prévisions concernant le PIB de l'UE restent inchangées, à 1,4 % en 2019 et 1,6 % en 2020

1.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Perspectives 2020 :

La croissance prévue en 2020 devait se situer aux alentours désormais de 1,4 % en 2020 contre 1,6%, lors des dernières prévisions.

Cette baisse s'explique par la situation de l'Allemagne, très affectée par les tensions commerciales et les déboires de son industrie automobile.

Une inflation en baisse

Les prévisions d'inflation globale dans la zone euro et dans l'UE ont été abaissées de 0,1 point de pourcentage pour cette année et pour l'année prochaine, principalement en raison de la baisse des prix du pétrole et de la légère dégradation des perspectives économiques. L'inflation (indice des prix à la consommation harmonisé) prévue dans la zone euro est désormais de 1,3 % en moyenne, tant pour 2019 que pour 2020 (prévisions de printemps: 1,4 % en 2019 et en 2020), tandis que dans l'UE, elle devrait être en moyenne de 1,5 % en 2019 et 1,6 % en 2020 (prévisions de printemps: 1,6 % en 2019 et 1,7 % en 2020).

1.1. LE CONTEXTE NATIONAL

Les « experts » parlent d'un taux de croissance moyen des PIB dans l'UE de 1,3%, en recul de 0,6% par rapport à 2018. Les pays les plus touchés seraient l'Allemagne (1,1%) et l'Italie (0,2%). Au milieu de tout ça la France envisageait en novembre de tirer son « épingle du jeu » à 1,6% !

L'économie française ralentit, mais moins que ses voisins

La Commission européenne a révisé à la baisse cet optimisme. Elle table **pour la France sur un taux de 1,3%, exactement dans la moyenne de la zone euro, qui est autour de 1,5% dans le reste de l'Union**. Le chiffre de l'Insee pour le premier trimestre (0,3%) confirme cette dernière estimation moins optimiste !

Compte tenu des prévisions de croissance dans la zone euro et du niveau de l'inflation, la Banque centrale européenne a réaffirmé sa volonté de maintenir les taux des **crédits immobiliers** à des niveaux actuels ou «plus bas au moins jusqu'à la fin du premier semestre 2020» et «aussi longtemps que nécessaire».

1.1. LE CONTEXTE NATIONAL

Le Haut Conseil des Finances publiques considère que la prévision de croissance du Gouvernement est atteignable pour 2019 et plausible pour 2020. Le Haut Conseil estime que les prévisions d'inflation, d'emploi et de masse salariale retenues par le Gouvernement pour 2019 sont cohérentes et raisonnables pour 2020.

Le Gouvernement prévoit pour 2019 et 2020, une croissance estimée à +1,4 % puis +1,3 %, scénarios proches des récentes prévisions faites par la Banque de France (croissance de +1,3 % en 2019 et 2020), l'OCDE (+ 1,3 % en 2019 et + 1,2 % en 2020), et la Commission européenne et le FMI (+ 1,3 % en 2019 et + 1,4 % en 2020).

Un déficit public en baisse de plus de 20 Md€ en 2020

Après un niveau attendu de - 3,1 % du PIB en 2019, principalement sous l'effet temporaire de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègements de charges, le déficit public s'établirait à 2,2 % du PIB en 2020, son niveau le plus faible depuis 2001, en baisse de 20,4 milliards d'euros par rapport à 2019.
Toutefois, les besoins en financement de l'Etat seront en hausse.

1.2. LOI DE FINANCES 2020

Le Projet de Loi de Finances 2020 s'inscrit dans la continuité de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 avec notamment la réforme de la Taxe d'Habitation.

Les dispositions déclinées ci-après sont celles présentées en 1ère lecture à l'Assemblée Nationale.

Elles concernent principalement les EPCI.

1.2. LOI DE FINANCES 2020

Les principales mesures impactant les collectivités territoriales

Suppression de la Taxe d'Habitation (TH) – Article 5 du PLF 2020

Le PLF 2020 acte la suppression totale de la TH sur les résidences principales en 2023.

Dès 2020, 80% des foyers fiscaux ne paieront plus la TH. Pour 20% des ménages restant, l'allègement sera de 30% en 2021, puis de 65 % en 2022.

En 2023 aucun ménage de paiera cette taxe.

Les changements pour 2020 :

- Les taux de taxe d'Habitation 2020 sont figés et seront identiques à ceux votés en 2019
- Les augmentations de recettes de TH liées à des augmentations du taux depuis 2017, ne seront pas prises en compte.

Les bases d'imposition de TH ne seront pas figées, elles seront revalorisées.

Un nouveau schéma de financement des collectivités locales est proposé :

Pour les communes:

Attribution de la part départementale de la TFB complétée par une attribution d'impôt national.

Pour les Intercommunalités et les Départements :

Les pertes de recettes seront compensées par le transfert d'une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Le montant de TVA sera déterminé sur la base des valeurs locatives 2020 auquel sera appliqué le taux de TH de l'année 2017.

Un taux correcteur serait appliqué à cette TVA.

Cette fraction émanera du rapport suivant :

- Du montant de la Taxe d'Habitation 2020 calculée avec les taux 2017 pour les EPCI et taux 2019 pour les départements, majoré des rôles supplémentaires 2018-2020 et des compensations fiscales 2020
- Du produit national de TVA encaissé par l'Etat au cours de l'année précédente.

Impacts pour la CCCE :

- Taux de TH CCCE en 2020 : 7,70%
- Aucune perte de recettes

En 2021, aucune collectivité ne percevra de recette provenant de la TH. Elles percevront désormais une compensation fiscale.

Création de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires

Cette nouvelle taxe sera instituée en 2021.

La suppression de la TH génère des incidences notamment sur les règles de lien entre les taux, sur la taxe GEMAPI et sur les notions de potentiel fiscal et financier.

- Règle de lien entre les taux :

Le taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties jouera désormais un rôle pivot pour la fixation des taux du Foncier Bâti et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

- Taxe GEMAPI :

Pour 2021 : la répartition du produit de cette taxe entre les taxes directes locales devra être réalisée hors Taxe d'Habitation sur les résidences principales

Pour 2022 : la répartition du produit de cette taxe sera répartie entre la CFE, la Taxe sur le Foncier Bâti, la taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur le Foncier bâti. Cette dernière devant être minorée du produit Foncier départemental 2020.

Potentiel fiscal et financier :

Le PLF 2020 ne fait pas référence aux impacts de la suppression de la TH sur ces 2 indicateurs.

Les dotations

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF est quasi stable en 2020 et s'élève à près de 27 milliards d'euros.

La dotation d'intercommunalité de la CCCE devrait se situer aux alentours de 48 400 €.

	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	Prévisions 2020
Dotation d'intercommunalité	260 000,00 €	25 298,00 €	39 560,00 €	44 000,00 €	48 400,00 €
Dotation de compensation	269 000,00 €	262 230,00 €	256 754,00 €	250 000,00 €	242 500,00 €
Total	529 000,00 €	287 528,00 €	296 314,00 €	294 000,00 €	290 900,00 €

Les allocations compensatrices resteraient stables et se situeraient aux alentours de 110 000 €.

Mesures spécifiques aux EPCI :

- Les EPCI auront la possibilité de continuer à bénéficier du complément de 5 € par habitant en cas de dotation d'intercommunalité insuffisante. (loi de Finances 2019).

Ce dispositif, applicable uniquement en 2019, est désormais pérennisé.

- La Prise en compte du montant des redevances assainissement dans le calcul du Coefficient d'intégration fiscal (CIF) des communautés de communes est effective depuis 2020.

1.2. LOI DE FINANCES 2020

Stabilisation de l'enveloppe nationale du FPIC (Codifié à l'article L.233-6 CGTC)

L'enveloppe nationale du FPIC reste identique à 2019 et se maintient en 2020 à 1 Md €.

Impact pour la CCCE (prévisions) :

Stabilité du montant du FPIC en 2020 par rapport à 2019. Par prudence une augmentation de 5% sera appliquée.

En 2019, le FPIC s'élevait à 2 534 811,00€ pour la part communale et intercommunale. En 2020, il est estimé à 2 661 552,00€.

La CCCE prendra en charge la totalité de la part due par ses communes membres conformément au pacte fiscal et financier.

Prélèvement FNGIR estimé à l'identique : 13 889 252,00 €

1.2. LOI DE FINANCES 2020

Exonération commerciales

Les Collectivités Territoriales rurales et isolées pourront procéder à des exonérations envers de petites entreprises.

Ce dispositif permet l'exonération de contribution économique territoriale (CFE et CVAE) et de Foncier Bâti pour les petits commerces de moins de 11 salariés et ayant un chiffre d'Affaires inférieur à 2 millions d'euros HT.

Communes concernées :

- Moins de 3 500 habitants
- Comprenant au maximum 10 commerces
- N'appartenant pas à une aire urbaine de plus de 10 000 emplois
- Situées en zone de revitalisation des commerces en milieux ruraux

Ces exonérations ne bénéficieront d'aucune compensation fiscale.

Ce dispositif de soutien est temporaire, il perdurera jusqu'en 2023.

1.2. LOI DE FINANCES 2020

Report de l'automatisation du FCTVA

La gestion automatisée du FCTVA est reportée à 2021 pour des raisons techniques.

Le FCTVA conservera pour autant les modalités de compensation en vigueur. Les taux et les dépenses éligibles restent inchangés.

Révision des valeurs locatives à usage d'habitation et simplification des procédures d'évaluation des locaux professionnels

- Révision des valeurs locatives :

Cette révision ne sera effective qu'en 2026. Un calendrier a été mis en place :

1er semestre 2023 : les propriétaires de locaux d'habitation devront déclarer à l'administration le montant des loyers pratiqués,

2024 : présentation d'un rapport exposant les conséquences de cette valorisation,

1.2. LOI DE FINANCES 2020

2025 : réunion des commissions locales afin de définir les nouveaux secteurs et tarifs qui serviront de base aux nouvelles valeurs locatives,

2026 : application des nouvelles valeurs locatives dans les impositions.

- Evaluation des locaux professionnels :

Afin d'alléger la procédure d'évaluation des locaux professionnels, la mise à jour des coefficients de localisation sera désormais biennale.

1.3. LE PACTE FISCAL

Le pacte fiscal :

Les élus communautaires ont souhaité reconduire, à l'identique et pour une année, le pacte financier et fiscal 2015/2019.

Un avenant à ce dernier sera donc élaboré.

Les fonds de concours:

- l'enveloppe générique est portée à 2 020 615 € (enveloppe 2020 : 670 000 € et plus de 1,3 million de reports pour les années 2015 à 2019.)

- l'enveloppe ERA/VIC est portée à 678 900€ (270 000€ enveloppe 2020 et 408 900€ de reports)

La dotation de solidarité :
L'enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée au profit des communes conformément aux critères retenus dans le pacte fiscal est estimée à 1 200 000 €.

Les attributions de compensation (AC) :
Le montant des AC ont été mis à jour par la CLECT. Ces montants sont quasiment comparables à ceux de l'année 2019 :
- Montant des AC positives : 255 767,00 €
- Montant des AC négatives : 652 711,50€

1.4. LE SCHÉMA DE MUTUALISATION

Le schéma de mutualisation :

Le schéma voté en 2015 reste applicable et n'a pas fait l'objet de modification. Depuis 2019, deux pistes sont étudiées :

- ✓ Mise en place de groupements de commande pour les marchés de fournitures et prestations de service à destination des communes intéressées. A cet effet, un groupe de travail a été mis en place et les besoins des communes ont été recensés.
- ✓ Mise en place d'une police communautaire mutualisée avec les communes. Une réflexion est engagée avec ces dernières. Le recueil des attentes de chaque commune pour amorcer cette réflexion a été effectué. Ce dossier a été mis en suspens compte tenu des futures échéances électorales

1.5. LES OPPORTUNITÉS

Les opportunités 2020 :

✓ Le contrat de ruralité : 2020 sera une année de poursuite de la contractualisation.

Deux projets intercommunaux ont été déposés en 2019 :

- Construction de la Maison de la Nature

- Construction d'une chaufferie bois au centre aquatique de Breistroff

L'enveloppe dévolue au Département de la Moselle n'est pas encore définie à l'heure actuelle. Les projets qui seront déposés en 2020 n'ont encore pas été identifiés.

1.6. LES ASSISES DU TERRITOIRE

Elles consistent en une réflexion stratégique dont le but est de déterminer les grands axes d'intervention de la politique communautaire à horizon 10 ans. Cette démarche fédérative a été menée lors de l'année 2017 et un travail de commission a été engagé depuis :

7 thématiques ont été abordées :

✓ Développement économique :

Quels types d'accompagnements faut-il mettre en place pour implanter, valoriser et développer les entreprises sur le territoire communautaire ?

Action : Travail engagé sur l'implantation des filières courtes agricoles locales (mise à jour du diagnostic agricole sur les filières courtes), extension du programme d'aides économiques à l'agriculture.

✓ Sport :

La CCCE devrait-elle construire une salle multidimensionnelle permettant d'accueillir des évènements sportifs et culturels sur son territoire ?

Action : Une étude de positionnement sur les infrastructures sportives du territoire avec la prise en compte d'un complexe multimodal regroupant sport et culture est en cours de réalisation. La phase de diagnostic est achevée, le plan d'actions sera livré en 2020.

LES ASSISES DU TERRITOIRE

✓ Tourisme :

Pour développer sa fréquentation touristique le territoire communautaire a-t-il actuellement les atouts suffisants ou doit-il créer de toutes pièces un produit d'appel ?

Action : L'étude de maillage du réseau de pistes cyclables du territoire a été réalisée par le CEREMA. Désormais, les élus possèdent un document chiffré d'aide à la décision. Une enveloppe sera proposée au DOB dans le cadre de cette thématique.

✓ Environnement :

Quelle politique énergétique locale et durable forte faut-il mettre en place à l'échelle de notre territoire pour répondre aux enjeux de demain ?

Action : La commission environnement a proposé un nouveau schéma d'intervention communautaire et un nouveau règlement d'attribution de fonds de concours a été adopté par l'assemblée.

✓ Mobilité :

Quelle politique la CCCE peut-elle mettre en œuvre pour faciliter la mobilité et le maillage des transports sur son territoire ?

Action : Une étude de positionnement a été engagée, la phase diagnostic a été rendue. Le plan d'actions est actuellement en cours d'élaboration.

LES ASSISES DU TERRITOIRE

✓ Social :

Comment identifier ou repérer les personnes en difficultés et organiser une mixité sociale en milieu rural ?

Action : Création d'une Maison de Service Au Public (MSAP) qui vient d'obtenir la labellisation Maison France Services (MFS) au 1er janvier 2020.

✓ Culture :

Y-a-t-il un intérêt fort à identifier et organiser un festival culturel récurrent d'ampleur ou l'accueil de résidences d'artistes sur le territoire?

Action : L'étude de besoins sur la salle multidimensionnelle (intégrant la culture) est portée en lien avec la commission sport. La phase de diagnostic de l'étude sera présentée avant la fin d'année.

La commission a également travaillé sur un projet d'animation d'ampleur avec l'orchestre Divertimento proposant notamment des actions et thématiques avec un fort ancrage local.

ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE ET PROSPECTIVE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS -

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03/12/2019

RÉTROSPECTIVES 2019

Un élément déterminant du contexte de préparation des Budgets primitifs 2020 est la situation des finances de la CCCE à l'issue de l'exercice 2019 avec notamment une analyse :

- des indicateurs et ratios financiers
- de la dette

Le budget 2020 étant voté en décembre 2019, les résultats de clôture 2019 de l'ensemble des budgets ne sont pas connus.

Le budget 2020 sera donc voté **sans reprise des résultats antérieurs** qui sont pour la CCCE conséquents. Ils seront réintégrés en 2020 par budget supplémentaire ou décision modificative.

RÉSULTATS DE CLÔTURE ESTIMES
BUDGET PRINCIPAL

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019 - Chiffres arrêtés au 22/11/19
Solde d'investissement	4 051 363,75 €	5 387 986,94 €	-7 477 213,67 €	-969 254,00 €
Excédent cumulé antérieur	5 209 900,48 €	9 261 264,23 €	14 649 251,17 €	7 178 637,85 €
Résultat de clôture	**9 261 264,23 €**	**14 649 251,17 €**	**7 172 037,50 €**	6 209 383,85 €
Restes à Réaliser	2 962 614,94 €	10 350 180,70 €	6 428 228,72 €	0,00 €
Résultat net de clôture	**6 298 649,29 €**	**4 299 070,47 €**	**743 808,78 €**	**6 209 383,85 €**

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Estimation CA 2019
Solde de fonctionnement	7 299 338,20 €	6 488 637,62 €	7 070 666,88 €	6 093 562,00 €
Excédent cumulé antérieur	1 565 050,41 €	1 364 388,61 €	853 026,23 €	929 039,00 €
Résultat de clôture	**8 864 388,61 €**	**7 853 026,23 €**	**7 923 693,11 €**	**7 022 601,00 €**

* Le solde d'investissement intègre la souscription de l'emprunt de 7M€

RÉSULTATS DE CLÔTURE ESTIMES
BUDGET ASSAINISSEMENT

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019 - Chiffres arrêtés au 22/11/19
Solde d'investissement	-618 844,96 €	821 099,73 €	-442 998,44 €	40 851,00 €
Excédent cumulé antérieur	525 455,74 €	-93 389,22 €	727 710,51 €	284 712,07 €
Résultat de clôture	**-93 389,22 €**	**727 710,51 €**	**284 712,07 €**	**325 563,07 €**
Restes à Réaliser	576 631,06 €	1 064 139,84 €	172 443,37 €	0,00 €
Résultat net de clôture	**-670 020,28 €**	**-336 429,33 €**	**112 268,70 €**	**325 563,07 €**

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Estimation CA 2019
Solde de fonctionnement	702 617,03 €	757 734,63 €	326 201,33 €	335 962,00 €
Excédent cumulé antérieur	0,00 €	702 617,03 €	1 434 102,08 €	1 760 303,41 €
Résultat de clôture	**702 617,03 €**	**1 460 351,66 €**	**1 760 303,41 €**	**2 096 265,41 €**

RÉSULTATS DE CLÔTURE ESTIMES BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Section de fonctionnement	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019 - Chiffres arrêtés au 22/11/19
Solde de fonctionnement	-71 440,05 €	72 443,93 €	-79 145,28 €	-66 258,00 €
Excédent cumulé antérieur	19 267,58 €	-52 172,47 €	20 271,46 €	-58 873,82 €
Résultat de clôture	**-52 172,47 €**	**20 271,46 €**	**-58 873,82 €**	-125 131,82 €

RÉSULTATS DE CLÔTURE ESTIMES
BUDGET BOIS ET ENERGIE

Section de fonctionnement	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Estimation CA 2019
Solde de fonctionnement	60 185,00 €	-250,83 €	-1 472,33 €	-47 728,20 €
Excédent cumulé antérieur	0,00 €	50 400,00 €	9 947,44 €	7 182,20 €
Résultat de clôture	**60 185,00 €**	**50 149,17 €**	**8 475,11 €**	**-40 546,00 €**

Section d'investissement	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Estimation CA 2019
Solde d'investissement	-1 785,00 €	82 078,27 €	-106 387,68 €	25 799,62 €
Excédent cumulé antérieur	0,00 €	-1 785,00 €	80 293,27 €	-26 094,41 €
Résultat de clôture	**-1 785,00 €**	**80 293,27 €**	**-26 094,41 €**	**-294,79 €**
Restes à Réaliser	8 000,00 €	120 495,00 €	-34 208,00 €	0,00 €
Résultat net de clôture	**-9 785,00 €**	**-40 201,73 €**	**8 113,59 €**	**-294,79 €**

RÉSULTATS DE CLÔTURE ESTIMES
BUDGET ZA ENTRANGE

Section de fonctionnement	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019 - Chiffres arrêtés au 22/11/19
Solde de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent cumulé antérieur	224 321,65 €	224 321,65 €	224 321,65 €	224 321,65 €
Résultat de clôture	**224 321,65 €**	**224 321,65 €**	**224 321,65 €**	**224 321,65 €**

Section d'investissement	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019 - Chiffres arrêtés au 22/11/19
Solde d'investissement	-52 858,76 €	-43 396,55 €	-66 438,03 €	-88 000,00 €
Excédent cumulé antérieur	-370 458,36 €	-423 317,12 €	-466 713,67 €	-533 151,70 €
Résultat de clôture	**-423 317,12 €**	**-466 713,67 €**	**-533 151,70 €**	**-621 151,70 €**
Restes à Réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat net de clôture	**-423 317,12 €**	**-466 713,67 €**	**-533 151,70 €**	**-621 151,70 €**

2.2. INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS (SIMULATION)

La capacité d'autofinancement du budget principal				
	Année 2016	**Année 2017**	**Année 2018**	**Estimation Année 2019**
Recettes réelles de fonctionnement	38 684 618,14 €	39 564 178,87 €	40 439 759,62 €	41 529 282,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	31 067 561,95 €	32 212 433,15 €	32 066 708,95 €	34 065 420,00 €
Epargne brute (CAF brute)	7 617 056,19 €	7 351 745,72 €	8 373 050,67 €	7 463 862,00 €

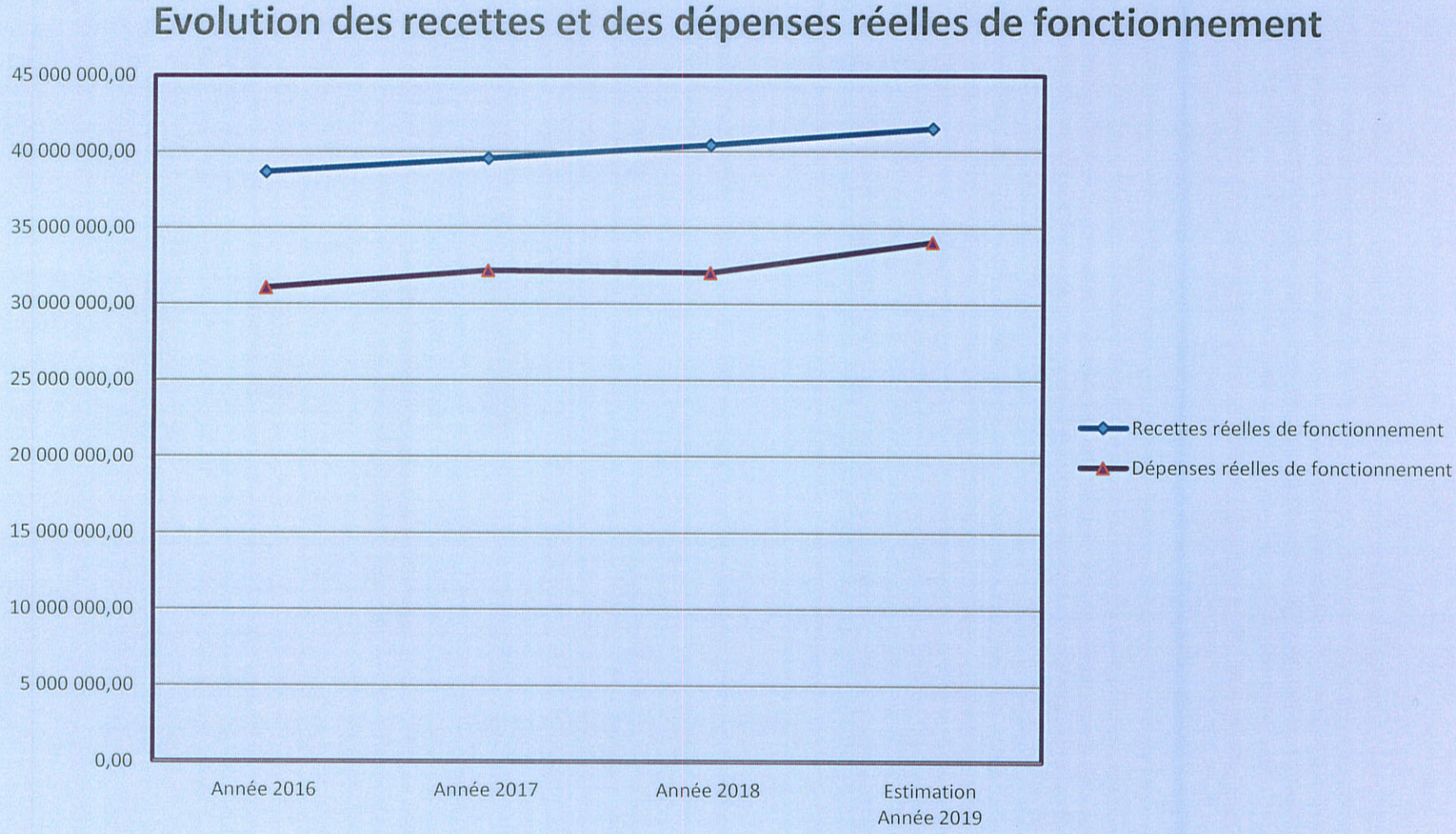
Equilibre financier				
	Année 2016	**Année 2017**	**Année 2018**	**Estimation Année 2019**
Epargne brute (CAF brute)	7 617 056,19 €	7 351 745,75 €	8 373 050,17 €	7 463 862,00 €
Intérêts de la dette	316 992,60 €	407 328,18 €	449 832,11 €	422 767,23 €
Epargne de gestion	7 934 048,79 €	7 759 073,93 €	8 822 882,28 €	7 886 629,23 €
Remboursement en capital	1 047 933,59 €	1 169 826,13 €	1 127 567,96 €	1 000 736,72 €
Epargne nette (CAF nette)	6 569 122,60 €	6 181 919,59 €	7 245 482,71 €	6 463 125,28 €

* Recettes réelles de fonctionnement : Total des recettes minorées du montant de la dotation aux amortissements

* Dépenses réelles de fonctionnement : Total des dépenses minorées du montant de la dotation aux amortissements

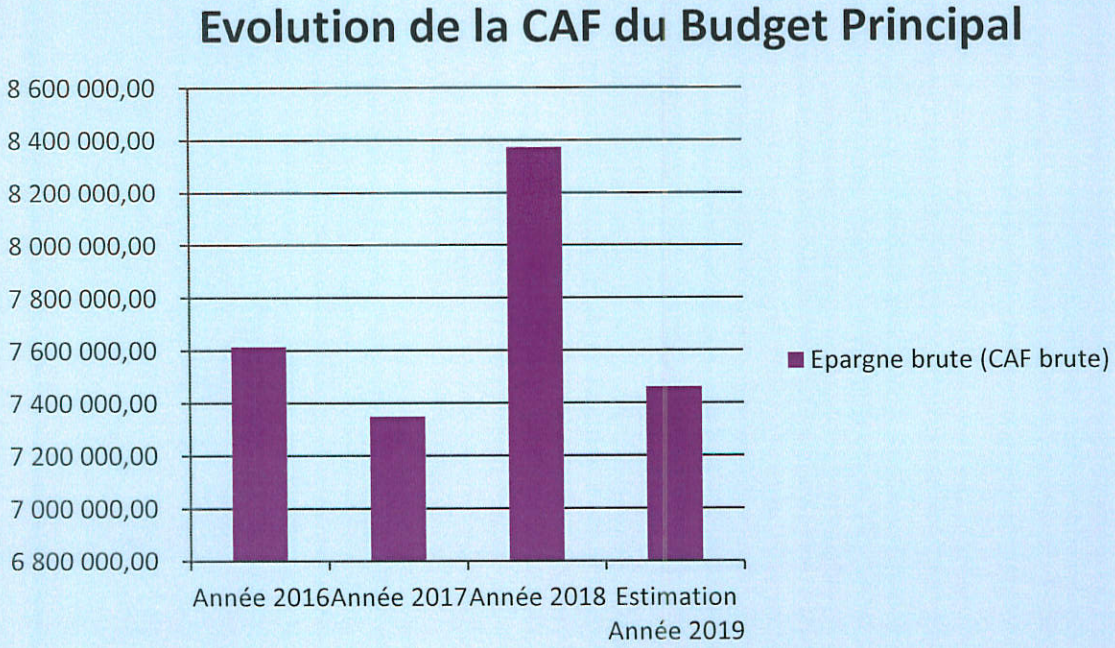
* Epargne de gestion : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette

2.2. INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS (SIMULATION)



Entre 2016 et 2019, les dépenses réelles progressent moins vite que les recettes réelles. La CCCE évite ainsi l'effet ciseau.

2.2. INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS (SIMULATION)

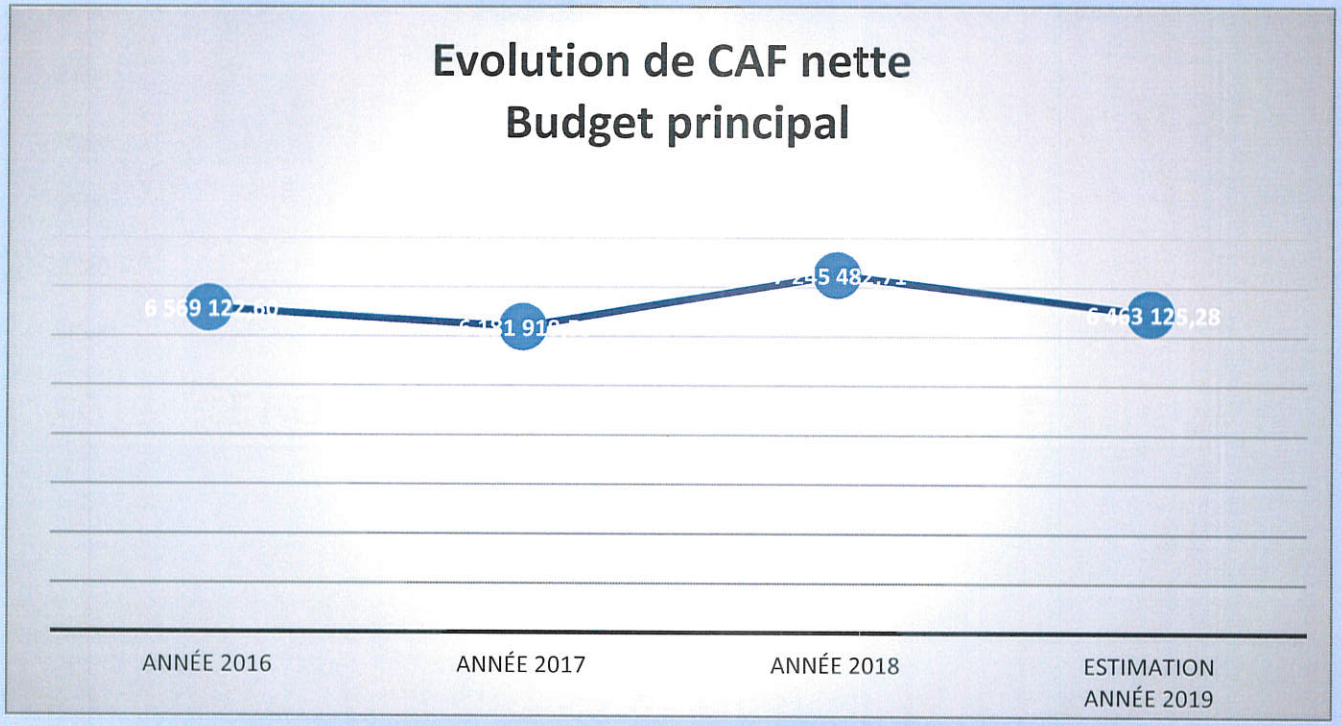


CAF brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle permet d'apprécier la santé financière d'une collectivité.
C'est ce qu'on appelle la CAF (Capacité d'Autofinancement)

La CAF brute du budget général devrait baisser en 2019 d'après les simulations opérées. Malgré cette baisse, elle se situe toujours à un niveau satisfaisant.

2.2. INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS (SIMULATION)



La CAF nette : est l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette

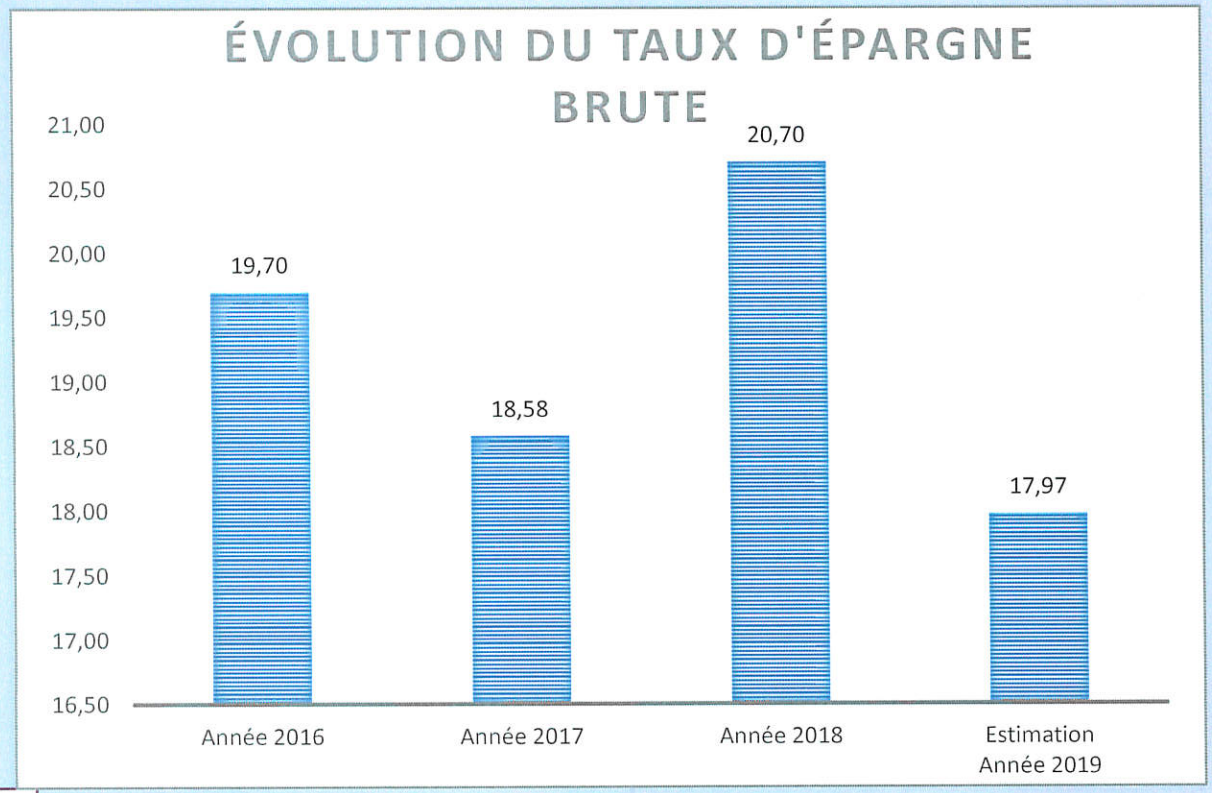
La CAF nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de la dette.

2.2. INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS (SIMULATION)

Le taux d'épargne brute : La CAF brute/Recettes réelles de fonctionnement

Il est généralement admis qu'un ratio situé entre 8% et 15% est satisfaisant.

Le taux de la CCCE est donc plus favorable.



Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir et rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

2.3. LA DETTE (SIMULATION)

2.3.1 La capacité de désendettement de la CCCE

La CAF brute est également utilisée pour l'analyse de la capacité de désendettement. Ce ratio est une mesure de la solvabilité financière d'une collectivité.

Il permet de déterminer le nombre d'année nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette.

Le budget principal

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Encours dette (au 31/12)	19 637 370,20	22 559 475,51	21 431 907,45	27 431 170,73
CAF brute *	7 617 056,19	7 351 745,72	8 373 050,17	7 463 862,00
Capacité de désendettement (en années)	2,58	3,07	2,56	3,68

Rappelons que la loi fixe un plafond qui est de 12 ans pour les communes et EPCI.

La CCCE se situe largement en dessous de ce seuil. Le recours à l'emprunt est donc maîtrisé.

2.3. LA DETTE (SIMULATION)

Le budget assainissement

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Encours dette (au 31/12)	7 781 607,36	10 452 118,48	9 983 977,36	9 491 575,61
CAF brute *	1 220 765,94	1 880 318,42	790 053,47	778 461,00
Capacité de désendettement (en années)	6,37	5,56	12,64	12,19

Les budgets consolidés

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Encours dette (au 31/12)	27 460 568,48	33 078 593,99	31 415 884,81	36 922 746,34
CAF brute *	8 979 676,53	9 169 726,51	9 163 103,64	8 242 323,00
Capacité de désendettement (en années)	3,06	3,61	3,43	4,48

- CAF brute 2019 estimée

2.3. LA DETTE

En 2019, la CCCE gère 21 emprunts sur l'ensemble de ces budgets (Y compris celui lié au transfert de la compétence « gestion des aires des gens du voyage ». Le paiement s'effectue directement auprès de la commune de Hettange-Grande via une convention de reversement de prêt).

Fin 2019, la CCCE a contracté un emprunt à hauteur de 7 millions afin de financer les travaux de voirie liés à l'autorisation de programme n°2.

Le remboursement des annuités de cet emprunt débutera sur l'exercice 2020.

2.3. LA DETTE

2.3.2 La structuration de la dette 2020

CCCE - Budget principal												
N°	Organisme prêteur / Objet	Date Acq.	Durée	Per	Date Fin	Mt. Initial	CRD 01/01/2020	Montant des interêts à verser en 2020	Montant des amortissements à verser en 2020	Annuité 2020	Taux	Type taux
E8	CAISSE D'EPARGNE EMPRUNT 200601 Résidence automne	25/05/2006	15	M	25/04/2021	180 000,00 €	20 161,20 €	474,05 €	15 031,15 €	15 505,20 €	3,5600	Fixe
E13	CAISSE D'EPARGNE EMPRUNT 200801 stade Entrange + tx VICC	25/05/2008	15	T	25/02/2023	1 500 000,00 €	412 131,86 €	15 976,63 €	120 695,45 €	136 672,08 €	4,3500	Fixe
E2	DEXIA EMPRUNT 200501 Reprise prêt HG	01/08/2008	14	S	01/02/2021	1 000 422,31 €	139 821,85 €	4 176,82 €	92 401,51 €	96 578,33 €	3,5100	Fixe
E3	CAISSE D'EPARGNE EMPRUNT 201201 tx voirie	05/09/2012	15	T	05/10/2027	1 000 000,00 €	617 244,33 €	27 276,14 €	65 382,62 €	92 658,76 €	4,6000	Fixe
E10	CAISSE D'EPARGNE EMPRUNT 201301 tx ERA/VICC	25/11/2013	20	T	25/11/2033	2 000 000,00 €	1 527 295,71 €	41 023,28 €	87 951,36 €	128 974,64 €	2,7000	Révisable
E11	CAISSE D'EPARGNE EMPRUNT 201401 travaux	05/03/2014	21	T	05/12/2034	2 000 000,00 €	1 612 488,02 €	43 391,68 €	85 192,31 €	128 583,99 €	2,7000	Révisable
E12	LA BANQUE POSTALE EMPRUNT 201402 tx ERA/VICC	01/09/2014	25	T	01/06/2039	3 000 000,00 €	2 617 250,98 €	36 581,80 €	79 040,76 €	115 622,56 €	1,4700	Révisable
E14	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATIONS EMPRUNT voirie	24/12/2014	40	T	20/12/2056	10 568 300,00 €	9 811 971,21 €	168 748,42 €	284 098,70 €	452 847,12 €	1,7500	Révisable
E16	COMMUNE HETTANGE GRANDE Aire Accueil Gens du Voyage	19/04/2017	10	A	23/10/2026	490 120,00 €	389 236,00 €	12 332,00 €	36 680,00 €	49 012,00 €	4,4000	Fixe
E17	CREDIT MUTUEL EMPRUNT travaux AP2	15/12/2017	20	T	30/11/2037	3 600 000,00 €	3 283 569,57 €	45 124,24 €	161 563,00 €	206 687,24 €	1,4000	Fixe
E18	LA BANQUE POSTALE EMPRUNT travaux AP2	31/12/2019	19	T	31/12/2038	7 000 000,00 €	7 000 000,00 €	52 836,19 €	368 421,04 €	421 257,23 €	0,7500	Fixe
					Total	32 338 842,31 €	27 431 170,73 €	447 941,25 €	1 396 457,90 €	1 844 399,15 €		

Le capital restant dû au 31/12/2020 sera de 26 034 712,83 €

3. LA DETTE

CCCE - Budget assainissement collectif												
N°	Organisme prêteur / Objet	Date Acq.	Durée	Per	Date Fin	Mt. Initial	CRD 01/01/2020	Montant des interêts à verser en 2020	Montant des amortissements à verser en 2020	Annuité 2020	Taux	Type taux
E6	CREDIT AGRICOLE Emprunt 200701 tx asst	21/06/2007	15	T	30/01/2022	2 000 000,00 €	384 333,82 €	12 668,37 €	166 647,43 €	179 315,80 €	3,9300	Fixe
E4	CAISSE D'EPARGNE LORRAINE Emprunt 200801 tx asst	25/05/2008	20	T	25/02/2028	1 300 000,00 €	680 464,45 €	29 850,62 €	69 578,77 €	99 429,39 €	4,5600	Fixe
E7	CREDIT AGRICOLE Emprunt 201201 inv.asst Beyren Puttel.	05/02/2013	20	T	05/11/2032	500 000,00 €	372 622,11 €	16 296,62 €	21 652,22 €	37 948,84 €	4,4700	Fixe
E5	CAISSE D'EPARGNE LORRAINE Emprunt 201301 tx asst	25/11/2013	20	T	25/11/2033	1 000 000,00 €	763 647,84 €	20 511,64 €	43 975,68 €	64 487,32 €	2,7000	Révisable
E 1	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS Emprunt 2014	24/12/2014	40	T	23/12/2056	4 637 000,00 €	4 410 773,71 €	76 135,06 €	84 977,06 €	161 112,12 €	1,7500	Révisable
E9	AGENCE DE L'EAU	01/02/2015	10	A	01/02/2024	14 140,00 €	7 070,00 €	0,00 €	1 414,00 €	1 414,00 €	0,0000	Taux 0
E12	CREDIT MUTUEL EMPRUNT construction station épuration	07/11/2017	25	T	30/11/2042	2 900 000,00 €	2 705 823,68 €	40 030,60 €	99 290,44 €	139 321,04 €	1,5000	Fixe
E10	AGENCE DE L'EAU	01/02/2017	10	A	01/02/2027	95 600,00 €	76 480,00 €	0,00 €	9 560,00 €	9 560,00 €	0,0000	Taux 0
E11	AGENCE DE L'EAU	01/02/2019	10	A	01/02/2028	100 400,00 €	90 360,00 €	0,00 €	10 040,00 €	10 040,00 €	0,0000	Taux 0
					Total	12 547 140,00 €	9 491 575,61 €	195 492,91 €	507 135,60 €	702 628,51 €		

Le capital restant dû au 31/12/2020 sera de 8 984 440,01€

3. LA DETTE

CCCE - Budget bois et énergie												
N°	Organisme prêteur / Objet	Date Acq.	Durée	Per	Date Fin	Mt. Initial	CRD 01/01/2020	Montant des interêts à verser en 2020	Montant des amortissements à verser en 2020	Annuité 2020	Taux	Type taux
E1	CREDIT MUTUEL / Emprunt Construction d'un hangar à palettes	15/12/2017	15	T	30/11/2032	67 000,00 €	58 719,23 €	657,15 €	4 212,24 €	4 869,39 €	1,1500	Fixe
					Total	67 000,00 €	58 719,23 €	657,15 €	4 212,24 €	4 869,39 €		

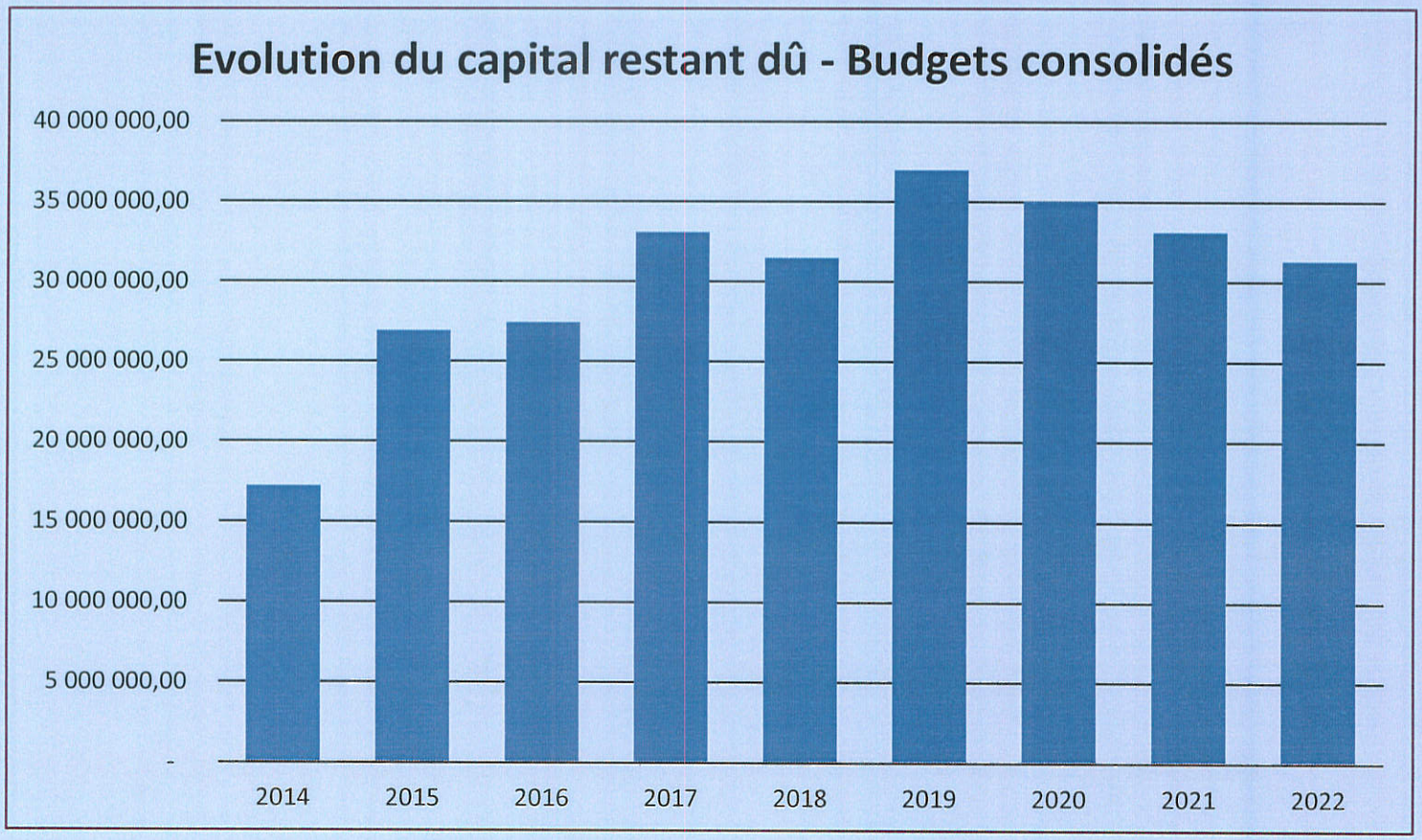
Le capital restant dû au 31/12/2020 sera de 54 506,99 €

CCCE - Budgets consolidés				
Mt. initial	CRD 01/01/2020	Montant des interêts à verser en 2020	Montant des amortissements à verser en 2020	Annuité 2020
44 952 982,31 €	36 981 465,57 €	644 091,31 €	1 907 805,74 €	2 551 897,05 €

Le capital restant dû consolidé au 31/12/2020 sera de 35 073 659,83 €

3. LA DETTE

2.3.3 L'évolution de la dette



2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2020

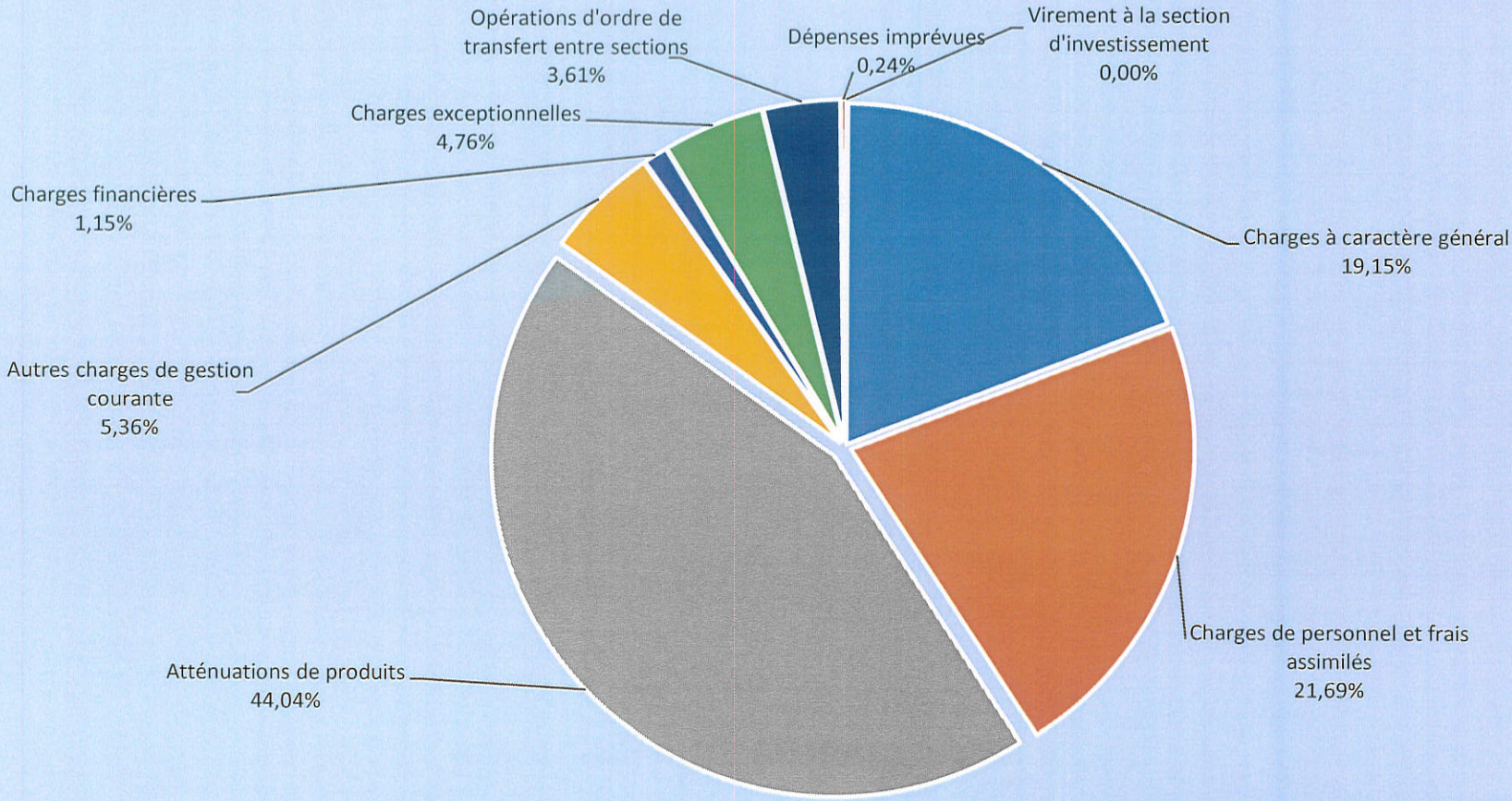
2.4.1 Le budget de fonctionnement et ses marges de manœuvre

Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2017	CA 2017	Budget Primitif 2018	CA 2018	Budget Primitif 2019	Estimation CA 2019	Prévisions 2020
011	Charges à caractère général	6 954 238,81 €	5 441 947,53 €	7 232 472,80 €	5 483 644,83 €	8 424 895,00 €	6 317 280,00 €	7 966 302,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 799 660,00 €	6 513 000,29 €	7 472 150,00 €	6 666 637,62 €	8 734 068,00 €	7 870 000,00 €	9 019 385,00 €
014	Atténuations de produits	17 666 000,00 €	17 844 369,00 €	17 948 610,00 €	17 858 178,43 €	18 262 767,00 €	18 044 238,00 €	18 317 767,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 784 510,00 €	1 991 578,51 €	2 094 922,01 €	1 597 473,42 €	1 733 529,00 €	1 400 000,00 €	2 230 230,00 €
66	Charges financières	450 200,00 €	407 328,18 €	465 406,00 €	449 832,11 €	433 902,00 €	433 902,00 €	480 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 022 948,19 €	14 209,64 €	2 018 003,19 €	10 942,54 €	2 012 034,00 €	9 875,00 €	1 979 033,22 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 340 825,00 €	1 293 354,39 €	1 310 000,00 €	1 302 383,29 €	1 443 477,00 €	1 499 814,00 €	1 500 000,00 €
022	Dépenses imprévues	600 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 360 522,00 €	0,00 €	2 438 872,00 €	0,00 €	1 339 586,00 €	0,00 €	0,00 €
Total		39 978 904,00 €	33 505 787,54 €	41 580 436,00 €	33 369 092,24 €	42 984 258,00 €	35 575 109,00 €	41 592 717,22 €

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2020

Prévisions structurées des dépenses de fonctionnement 2020



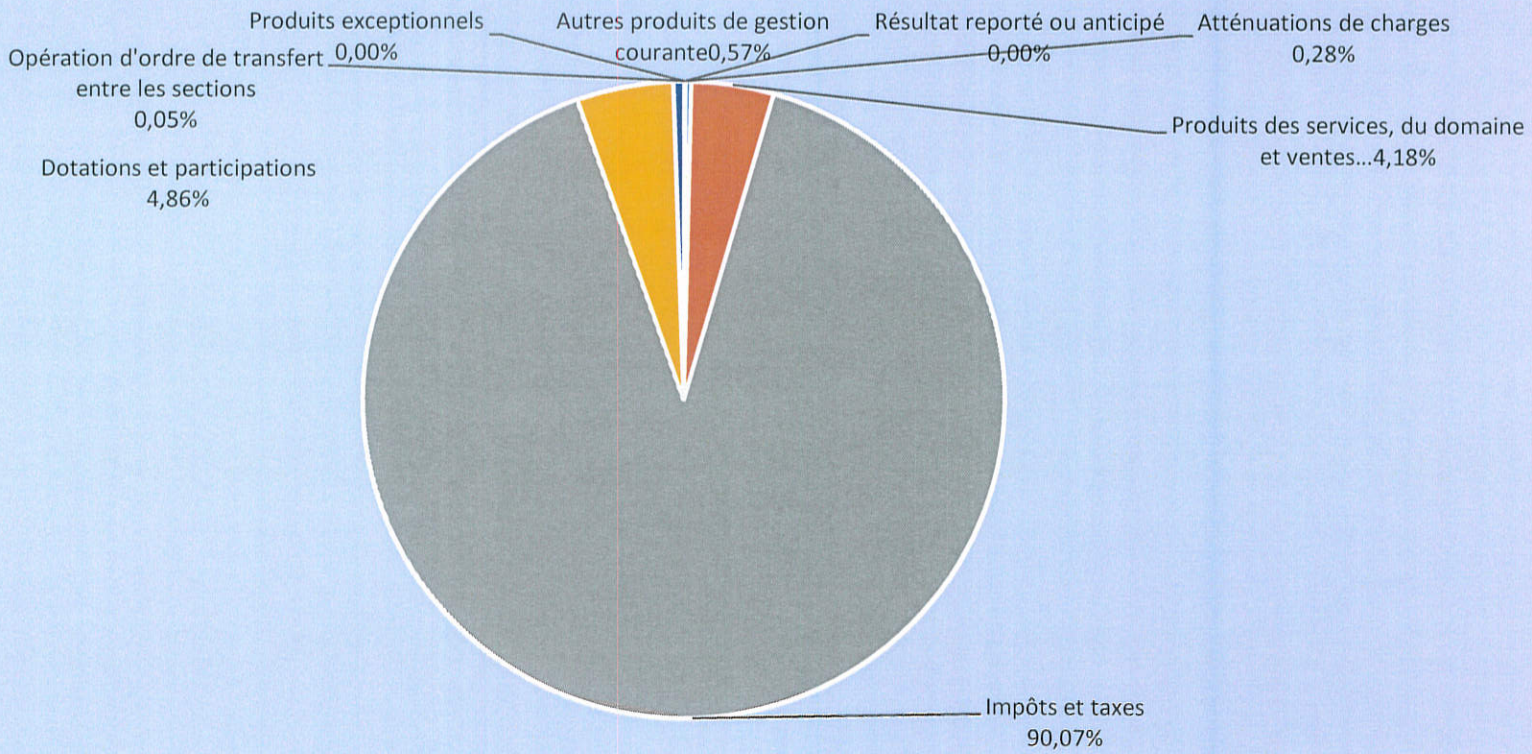
2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2020

Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2017	CA 2017	Budget Primitif 2018	CA 2018	Budget Primitif 2019	Estimation CA 2019	Prévisions 2020
013	Atténuations de charges	25 000,00 €	232 379,07 €	70 000,00 €	220 796,86 €	200 000,00 €	177 746,00 €	123 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	1 461 720,09 €	1 832 412,13 €	1 848 717,00 €	1 400 254,26 €	1 766 398,00 €	1 750 556,00 €	1 839 640,00 €
73	Impôts et taxes	34 452 922,30 €	35 118 496,11 €	36 421 747,77 €	36 477 583,50 €	37 580 263,00 €	37 580 263,00 €	39 639 977,00 €
74	Dotations et participations	2 047 258,00 €	2 136 842,13 €	2 176 595,00 €	2 145 631,94 €	2 219 307,00 €	1 800 000,00 €	2 139 717,00 €
75	Autres produits de gestion courante	197 350,00 €	198 863,84 €	180 350,00 €	186 110,12 €	245 250,00 €	220 717,00 €	249 426,00 €
77	Produits exceptionnels	420 265,00 €	465 451,57 €	0,00 €	9 382,44 €	14 000,63 €	139 389,00 €	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections	10 000,00 €	9 980,31 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
002	Résultat reporté ou anticipé	1 364 388,61 €	0,00 €	853 026,23 €	0,00 €	929 039,37 €	0,00 €	0,00 €
Total		39 978 904,00 €	39 994 425,16 €	41 580 436,00 €	40 439 759,12 €	42 984 258,00 €	41 668 671,00 €	44 011 760,00 €

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2020

Prévisions structurées des recettes de fonctionnement 2020



LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions budgétaires par politiques communautaires.

Celles-ci **englobent l'ensemble des dépenses** et recettes liées aux actions des services ainsi que le frais de structure des **bâtiments (électricité…)**. Les frais de personnel ne sont pas inclus.



Politique Petite Enfance

ENFANCE

Prévisions dépenses : **1 838 610€ (hors 012)**
Petite enfance/péri et extra-scolaire/mutualisation

▶ Les actions suivantes seront reconduites :

- ▶ Les participations pour l'exercice de la compétence extrascolaire et les actions de mutualisation seront reconduites. Les dépenses sont évaluées à 1 230 000 €.

Il faut noter que certaines communes ont repris la gestion du périscolaire en régie directe. La CCCE a par conséquent conventionné avec ces dernières pour l'exercice de ces missions extrascolaires (ALSH petites et grandes vacances).

- ▶ Maintien du Pass'Code et école du spectateur

Prévisions recettes : **2 287 474 €** provenant essentiellement des reversements CAF (PSU, CEJ....) et des régies des multi-accueils.

Politique
Développement économique

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

Prévisions dépenses **2 234 603€**

Ce montant important est à relativiser puisqu'il intègre les écritures permettant de clôturer les budgets des zones de Hettange-Grande et de Kanfen s'élevant à 1 977 003,19 €.

Application de la convention de restitution du Foncier Bâti sur les ZA

Aménagement du territoire :

- Adhésion au Syndicat Europort :

Pour rappel le montant de la cotisation 2019 s'élevait à 45 087€. En 2020 la cotisation devrait être identique.

La gouvernance d'Europort a été modifiée. Le nom de la structure est désormais « Devenir E Login 4 ».

L'abattoir intercommunautaire devrait s'implanter sur ses emprises tout comme les futures installations au SYDELON. Une réflexion sur la redistribution de la richesse fiscale par le syndicat a été demandée.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

- Adhésion à Moselle Attractivité. Pour rappel la cotisation 2019 s'élevait à 38 540 €, en 2020, elle devrait être du même ordre.
- Adhésion au pôle métropolitain transfrontalier : la cotisation 2019 est fixée à 0,30 centimes /habitant soit 7 708 €. En l'absence de comité syndical ayant statué sur ce sujet, on peut estimer que la cotisation 2020 devrait rester identique.

- Maintien des partenariats avec Alexis
- Participation aux projets de développement de l'IUT de Thionville. La CCCE poursuivra ce partenariat en 2020.

- Prévisions recettes : **47 000 €** provenant de la location des cellules commerciales à la MED (Maison des Entreprises) et de celles du bâtiment « Lidl ».

LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

LES BUDGETS ZONES :

▶ Deux budgets zones ont été clôturés administrativement et seront intégrés au budget général :

- ▶ le budget ZA Hettange-Grande
- ▶ le budget ZA Kanfen

(Il s'agit d'une obligation réglementaire de clôturer les budgets annexes dès lors que ceux-ci sont concédés)

En attente de la confirmation des écritures comptables par la DGFIP

Le budget général supportera donc les déficits constatés.

Afin de conserver une parfaite lisibilité budgétaire, deux services de comptabilité analytique ont été créés sur le budget général.
Une nouvelle définition des tarifs de vente des terrains a été validée afin de modifier l'équilibre financier de la zone (tarifs différenciés selon la proximité de l'axe de desserte).



POLITIQUE SPORTIVE

SPORT

Prévisions dépenses : **1 447 650€**

- Piscine : 730 150€ : Dépenses relatives à l'exploitation (électricité, chauffage..)

- Reconduction de l'évènement « Citadelle Trophy » sous sa forme amateur, en lien avec les scolaires.

- Evènement au niveau label « Terre de jeux Paris 2024 ». La CCCE s'est engagée dans une démarche de labellisation sportive au travers des JO Paris 2024. Parallèlement, un dossier a été déposé pour devenir base arrière et centre d'entrainement des délégations pour le tir.

Une enveloppe de 200 000 € est proposée pour assurer les évènementiels «Terre de jeux, Paris 2024 » et citadelle Trophy.

- Soutien aux événements organisés par les associations dans le cadre de festivités (anniversaires d'associations…), renforcé par la modification du règlement communautaire : 190 000€ pour l'ensemble des subventions.

Les principaux événements sont : Tour de Moselle 2020, Tournois des Miniladies, CROSS USEP, stage multi-foot à Hettange-Grande….

SPORT

- Poursuite du programme Micado.Comcom







- Prise en charge des frais de transport des élèves des écoles du territoire pour permettre l'accès des enfants aux équipements sportifs communautaires (Gymnases, Dojos, Terrains de Tennis, Espace Nautique CAP VERT…) : 157 500€

Prévisions recettes : **334 810€** provenant pour l'essentiel de la régie piscine mais comprenant également le rachat de l'énergie photovoltaïque au stand de tir, la subvention du Conseil Départemental pour la location du Dojo et la régie tennis.



POLITIQUE CULTURE & PATRIMOINE

CULTURE

Prévisions dépenses : **346 450€**

- Mise en place d'un dispositif pilote de diffusion, de sensibilisation et de développement des activités musicales avec l'Orchestre Symphonique Divertimento dirigé par Zahia ZIOUANI. Déploiement de concerts en grande ou petite formation symphonique à destination du tout public, des scolaires et des musiciens des écoles de musique du territoire. Une enveloppe globale de 147 000 € (hors concert du Nouvel an) est affectée pour l'année d'expérimentation 2020.

- Maintien du circuit itinérant de séances de cinéma en plein-air

- Partenariats avec les associations d'intérêt communautaire (subvention sur projet et anniversaire) et poursuite de la politique de soutien aux associations : 144 000€.

CULTURE

- Maintien du dispositif d'aides aux ravalements de façades à destination des administrés dans les volets suivants :

- Accompagnement aux porteurs de projets par l'intermédiaire d'une convention avec le CAUE
- Subventionnement des travaux réalisés

Prévisions recettes : **10 000 €** subvention attendue de la Région Grand-Est pour les dépenses liées aux prestations de suivi et de conseils relatives aux ravalements de façade.



POLITIQUE TOURISME & RELATIONS TRANSFRONTALIÈRES

TOURISME

Prévisions dépenses : **190 350€**

(Comprenant les frais de fonctionnement de la citadelle)

- Développement de l'OT (classement obtenu et confirmé, commercialisation de produits assemblés, labellisation des sites…). La réserve naturelle nationale a reçu l'agrément de l'Education Nationale. L'agrément de Rodemack est en cours d'obtention.
- Redéfinition des partenariats avec les différents acteurs comme le réseau des Villes Fortifiées, EUREGIO
- Subvention au Club Vosgien pour l'entretien des circuits de randonnées intégrant le futur sentier de la fortification autour de Cattenom
- Cotisations annuelles auprès des réseaux touristiques partenaires : Atout France, Office de Tourisme de France, Fédération régionale des OTSI, Union départementale des OTSI, etc…: 8 500 €
- Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France 2020 et Salon du tourisme

TOURISME

- Une réflexion sera engagée sur la signalétique touristique du territoire en lien avec les signalétiques d'information locales existantes des communes
- La Taxe de séjour a été instituée au 1er janvier 2018. Une annexe budgétaire spécifique sera créée conformément à la réglementation en vigueur. Pour mémoire, le montant perçu en 2019 est d'environ 11 938€.
- Travail sur la commercialisation des produits touristiques et marketing territorial engagé par la commission et en lien avec Moselle Attractivité sur certaines thématiques.
- Les manifestations « Lumières d'hiver » et salon du tourisme seront reconduites et de plus grande ampleur
- Poursuite de la programmation musicale estivale sur Rodemack durant les dimanches d'été.

Prévisions recettes : **23 500€** émanant de la mise en place de la taxe de séjour, des recettes liées à la manifestation marché aux vins et à la régie de l'office du tourisme.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

ENVIRONNEMENT

Prévisions dépenses : **2 303 880€**

Dépenses liées à la collecte et traitement des ordures ménagères et assimilés, au fonctionnement des déchetteries et de la Réserve naturelle :

- Participation au SYDELON : 1 780 000€
- Mise en place d'animations pédagogiques diverses (RNN, fête de la nature, fête de la science…)
- Partenariat apicole renouvelé. Redéfinition d'une nouvelle convention et intégration de l'activité au sein de la Maison de la nature. Le développement apicole a été également diffusé avec l'association les Jardins d'Husange et la signature d'une convention pour installer des ruches et former les agents du chantier
- TEOM incitative : poursuite de l'expérimentation
- Le développement de la filière éolienne : les études se poursuivront tout au long de l'année 2019 : études de vents, d'acoustique et d'impacts sur l'environnement avec des mâts de mesures implantés sur Volmerange.

Prévisions recettes : **415 943€**

Recettes émanant principalement des actions de recyclage papier, verre, métaux et d'une subvention de la DREAL pour la réserve naturelle

GEMAPI

Prévisions dépenses : **326 250€**

- Poursuite du programme d'entretien de la végétation de la Boler
- Entretien sur le ruisseau des 4 Moulins et sur l'Altbach, la Kissel et la Boler
- Participation à Moselle Aval : 15 000 € (prestation de conseils et de formation à la prévention contre les inondations)

Prévisions recettes : **20 500€**

Recettes émanant des subventions obtenues par l'AERM et des participations de la CCB3F

EAUX PLUVIALES

Prévisions dépenses : 200 000€

- Etude : 100 000 €
- Frais d'intervention: 100 000€

MOBILITE

Prévisions dépenses : 500 000 €



Politique Sociale

SOCIAL

Prévisions dépenses **151 130€**

- Maintien des aides à l'aménagement de l'Habitat (CALM, etc...)
- Soutien à diverses associations : Espace Rencontre, ATAV, Apolo'J, APSIS....
- Concours divers à l'UNCASS, à la Mission Locale, à Elips
- Mise en place du Chantier technique d'insertion (équipe de 4 personnes dont un encadrant)
- Dispositif Solidacar poursuivi avec un bilan communautaire positif (nécessité de remplacer 2 véhicules trop anciens)
- Demande de labellisation obtenue de la Maison France Service d'Entrange
- Maintien de l'aide au financement de la formation BAFA en direction des adolescents et des adultes habitant le territoire

Prévisions recettes : **217 717€** correspondant aux loyers versés par l'APADIC pour la location de la Résidence d'automne et aux loyers versés par le FJT bénéficiant d'une mise à disposition de la cuisine centrale. Recette d'environ 30 000 € attendue de l'Etat au titre du fonctionnement du point d'accueil de la MSAP.

LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

INFORMATIQUE :

Prévisions dépenses : **157 300€** (dont multimédia et 21 000 € pour la cotisation aménagement numérique)

- Modification de la compétence informatique communautaire et migration vers le système « Cloud » des logiciels métier et redéfinition des infrastructures sans serveur
- Remplacement progressif du parc informatique communautaire (au fur et à mesure des pannes)
- Remplacement et évolution du logiciel SIG (20 000 €)
- Solde de l'étude pour la mise en place du RGPD

ETUDES ET RECHERCHES :

Prévisions dépenses : 111 900 € pour le financement des études suivantes :

- Etudes engagées en 2019 :

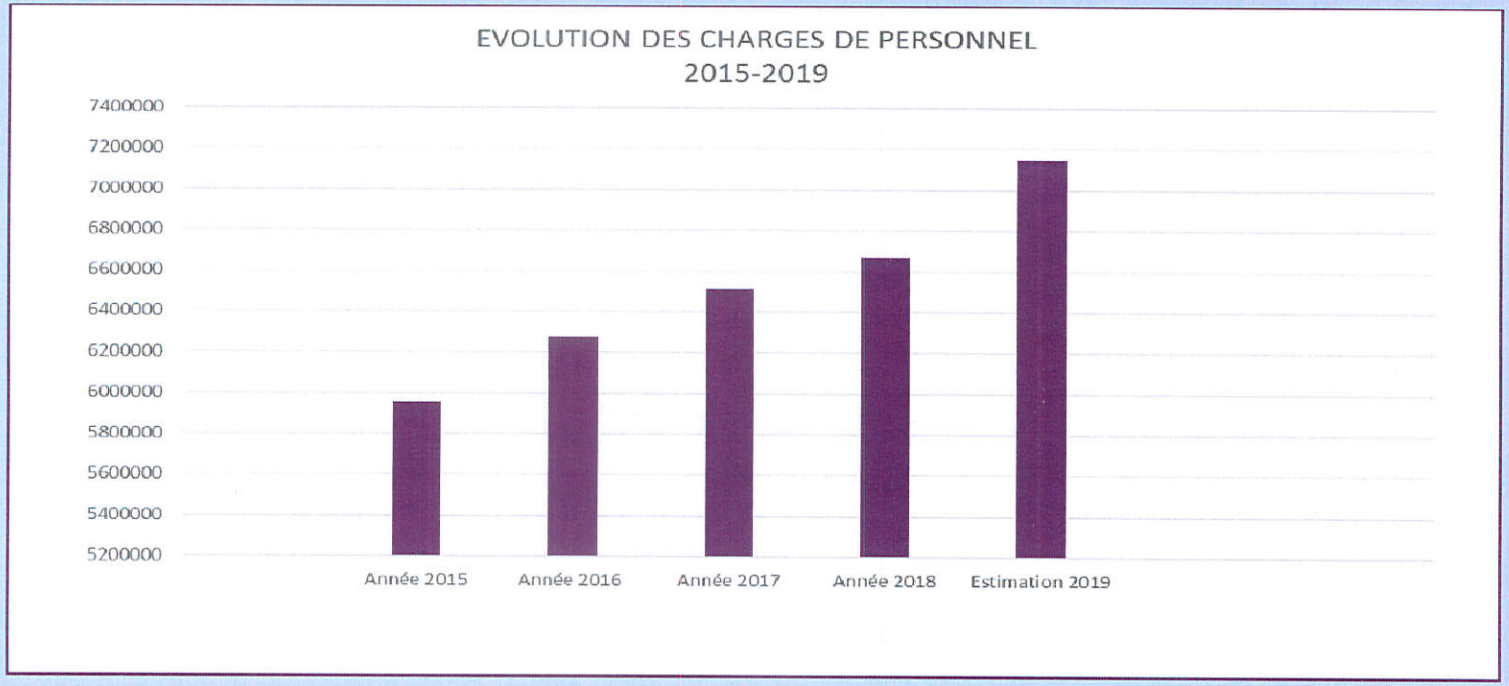
- Solde de l'étude sur la prise de compétence sur l'exploitation de l'eau potable : 47 000€
- Etude pour le plan climat territorial air énergie : 42 000€
- Etude sur la mobilité : 22 900€

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2020

2.4.2 La consolidation des dépenses de personnel

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Estimation 2019
Charges de personnel et frais assimilés	5 957 989,92 €	6 270 592,24 €	6 513 000,29 €	6 666 637,62 €	7 147 909,14 €

Source : comptes administratifs



L'augmentation de la masse salariale depuis 2015 s'explique par :

- Le relèvement des taux de participation de l'employeur aux mutuelles des agents ainsi que la prévoyance
- La mise en place du service multi-accueil de Hettange-Grande : 22 agents
- La mise en place de la STEP de Basse-Rentgen et de Hettange-Grande : 2 agents
- L'absentéisme et le remplacement notamment au sein des effectifs de la petite enfance et du CTE
- La mise en place d'une politique d'apprentissage :

  En 2019, 12 apprentis étaient répartis comme suit dans les services :
  - Informatique : 2
  - Enfance : 6
  - Ressources humaines : 2
  - Communication : 2
- Intégration de compétences nouvelles : SIAU (7 agents), GEMAPI (1 agent), piscine (16 agents)
- Chantier d'insertion communautaire (4 agents)

La masse salariale sera susceptible d'évoluer en fonction des éléments suivants :

Toutefois, ne peuvent être appréhendés :

- L'évolution des compétences et d'éventuelles mutualisations opérées avec les communes (Service RH/Paie – police communautaire...)
- Les éventuelles prises de compétences (eau potable, mobilité...)
- Le développement de la filière bois et énergie
- Les développements des compétences actuellement exercées en fonction des priorités définies par les élus
- Le développement du service SIAU en fonction du nombre croissant constaté de demandes d'autorisation d'urbanisme.
- Les remplacements nécessaires, pour la petite enfance et le CTE notamment

ETAT DU PERSONNEL A LA DATE DU 31/12/2019

Agents fonctionnaires stagiaires et titulaires				Femme	Homme	Temps Complet	Temps Partiel	Temps Non Complet
FILIERE ADMINISTRATIVE	Cat A	Attaché Principal	3	2	1	3		
		Attaché	4	4		4		
	Cat B	Rédacteur Principal de 1ère classe	2	2		2		
		Rédacteur	2	2		1	1	
	Cat C	Adjoint administratif Principal de 1ère classe	2	2		2		
		Adjoint administratif Principal de 2ème classe	10	9	1	10		
		Adjoint administratif	7	6	1	7		
FILIERE TECHNIQUE	Cat A	Ingénieur Principal	1		1	1		
		Ingénieur	2		2	2		
	Cat B	Technicien Principal de 1ère classe	3		3	3		
		Technicien Principal de 2ème classe	1		1	1		
		Technicien	5	1	4	5		
	Cat C	Agent de Maîtrise Principal	3		3	3		
		Agent de Maîtrise	4		4	4		
		Adjoint technique Principal de 1ère classe	2	2	0	1		1
		Adjoint technique Principal de 2ème classe	4	2	2	4		
		Adjoint technique	27	13	14	26		1
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE	Cat A	Conseiller socio-éducatif	0					
		Infirmier en soins généraux de classe normale	2	2		2		
		Puéricultrice Hors Classe	1	1		1		
		Puéricultrice de classe normale	1	1		1		
	Cat B	Assistante socio-éducative principale	0	0			0	
		Assistante socio-éducative	1	1			1	
		Educateur de Jeunes Enfants de 1ère classe	1	1		1		
		Educateur de Jeunes Enfants de 2 éme classe	5	5		4	1	
	Cat C	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	8	8		5		3
		Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	13	12	1	10	2	1
FILIERE ANIMATION	Cat C	Adjoint d'animation principal de 2 éme classe	5	5		4		1
		Adjoint d'animation	11	11		9	2	0
FILIERE SPORTIVE	Cat B	Educateur APS	1		1	1		
TOTAUX			131	92	39	117	7	7

Agents non titulaires				Femme	Homme	Temps Complet	Temps Partiel	Temps Non Complet
FILIERE ADMINISTRATIVE	Cat A	Attaché Principal	1		1	1		
		Attaché	4	2	2	4		
	Cat B	Rédacteur	2	2		2		
	Cat C	Adjoint administratif principal 2 éme classe	3	3		1		2
		Adjoint administratif	5	4	1	5		
FILIERE TECHNIQUE	Cat A	Ingénieur	1		1	1		
	Cat B	Technicien	10	2	8	10		
	Cat C	Adjoint technique principal 2 éme classe	5	5		2		3
		Adjoint technique	28	7	21	27		1
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE	Cat B	Educateur de Jeunes Enfants de 1ère classe	1	1		1		
		Educateur de Jeunes Enfants de 2 éme classe	1	1		1		
	Cat A	Infirmier en soins généraux de classe normale	1	1		1		
	Cat C	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	6	6		6		
FILIERE CULTURELLE	Cat A	Attaché de conservatoire du patrimoine	1	1				1
FILIERE ANIMATION	Cat C	Adjoint d'animation	4	4		4		
FILIERE SPORTIVE	Cat B	Educateur APS	8	3	5	8		
TOTAUX			81	42	39	74	0	7

INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉPENSES DU PERSONNEL

	Estimation réalisation 2019	Prévisions 2020
Rémunération des agents fonctionnaires	2 450 772,39 €	3 085 790,69 €
Rémunération des agents contractuels	1 372 240,24 €	1 727 800,66 €
Rémunération des apprentis	36 910,85 €	46 474,80 €
Rémunération des stagiaires écoles	5 833,34 €	7 344,81 €
Rémunération NBI, SFT, IR	70 512,31 €	88 782,72 €
RI - TPP + HS	742 801,54 €	935 268,44 €
RI NON TIT + HS	361 123,18 €	454 693,61 €
TOTAL	5 040 193,85 €	6 346 155,73 €

* Ce tableau intègre exclusivement les éléments de rémunération des agents et ne fait pas apparaître les différentes charges

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2020

2.4.3 La stratégie fiscale 2020

Revalorisation des bases d'imposition 2020 : **+ 0,9%**

Les députés ont voté, en première lecture, cette revalorisation.

Depuis 2018, la revalorisation des bases de fiscalité est indexée sur l'inflation. Cette dernière est désormais égale au taux de variation entre novembre N-1 et novembre N-2 de l'indice des prix de la consommation harmonisé (IPCH).

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2020

La fiscalité des entreprises

- Augmentation du taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) dans le cadre de la majoration spéciale conformément au pacte financier et fiscal. Le taux passerait de 24,90% à 26,22% en 2020,
- Confirmation du taux de TEOM institué à 0% et abandon de la redevance spéciale pour les entreprises.

La fiscalité des ménages

- Augmentation du taux de TFB de 1% conformément au pacte fiscal et financier. Ce taux s'élèverait à 9,53% en 2020 (9,44 % en 2019),
- Pas d'augmentation de la TH et de la TFNB.

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2020

Évolution des produits fiscaux depuis 2015							
	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Produit attendu 2019	Prévisions 2020	Evolution 2019/2020
Taxe Habitation	2 326 786,00 €	2 456 069,00 €	2 467 543,00 €	2 510 653,00 €	2 590 049,00 €	2 613 359,44 €	23 310,44 €
Foncier Bâti	5 846 158,00 €	6 003 140,00 €	6 236 725,00 €	6 429 570,00 €	6 653 406,00 €	6 777 290,85 €	123 884,85 €
Foncier non Bâti	17 599,27 €	17 718,00 €	17 773,00 €	17 994,00 €	18 417,00 €	18 582,59 €	165,59 €
Taxe additionnelle/taxe FNB	16 058,00 €	16 427,00 €	16 125,00 €	16 507,00 €	17 305,00 €	17 305,00 €	0,00 €
CFE	12 137 879,00 €	13 224 467,00 €	14 508 942,00 €	15 682 490,00 €	16 935 735,00 €	17 994 034,80 €	1 058 299,80 €
CVAE	3 087 402,00 €	3 724 449,00 €	2 964 283,00 €	2 897 732,00 €	2 552 692,00 €	3 405 746,00 €	853 054,00 €
IFER	7 941 103,00 €	8 025 264,00 €	8 101 475,00 €	8 165 719,00 €	8 107 789,00 €	8 107 789,00 €	0,00 €
Allocations compensatrices	96 017,00 €	71 873,00 €	101 349,00 €	105 317,00 €	140 954,00 €	111 490,00 €	-29 464,00 €
TASCOM	65 493,00 €	55 881,00 €	69 189,00 €	63 979,00 €	63 148,00 €	63 148,00 €	0,00 €
TOTAL	**31 534 495,27 €**	**33 595 288,00 €**	**34 483 404,00 €**	**35 889 961,00 €**	**37 079 495,00 €**	**39 108 745,68 €**	**2 029 250,68 €**

Evolution des taux depuis 2015				
Année	Taxe d'Habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier Non Bâti	Cotisation Foncière des Entreprises
2015	7,70%	9,08%	3,31%	19,31%
2016	7,70%	9,17%	3,31%	20,77%
2017	7,70%	9,26%	3,31%	22,18%
2018	7,70%	9,35%	3,31%	23,55%
2019	7,70%	9,44%	3,31%	24,90%
Prévisions 2020	7,70%	9,53%	3,31%	26,22%

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2020

2.4.4 Les engagements pluriannuels

Depuis 2012, la CCCE a adopté des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permettant de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements.

3 projets font l'objet d'une autorisation de programme en 2019 :

- Travaux qualitatifs de voirie sur VICC: AP n°2
- Travaux de la citadelle : AP n°3
- Travaux d'aménagement numérique : AP n°4

Autorisation de programme : correspond à la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme donné

Crédits de paiement : constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant une année

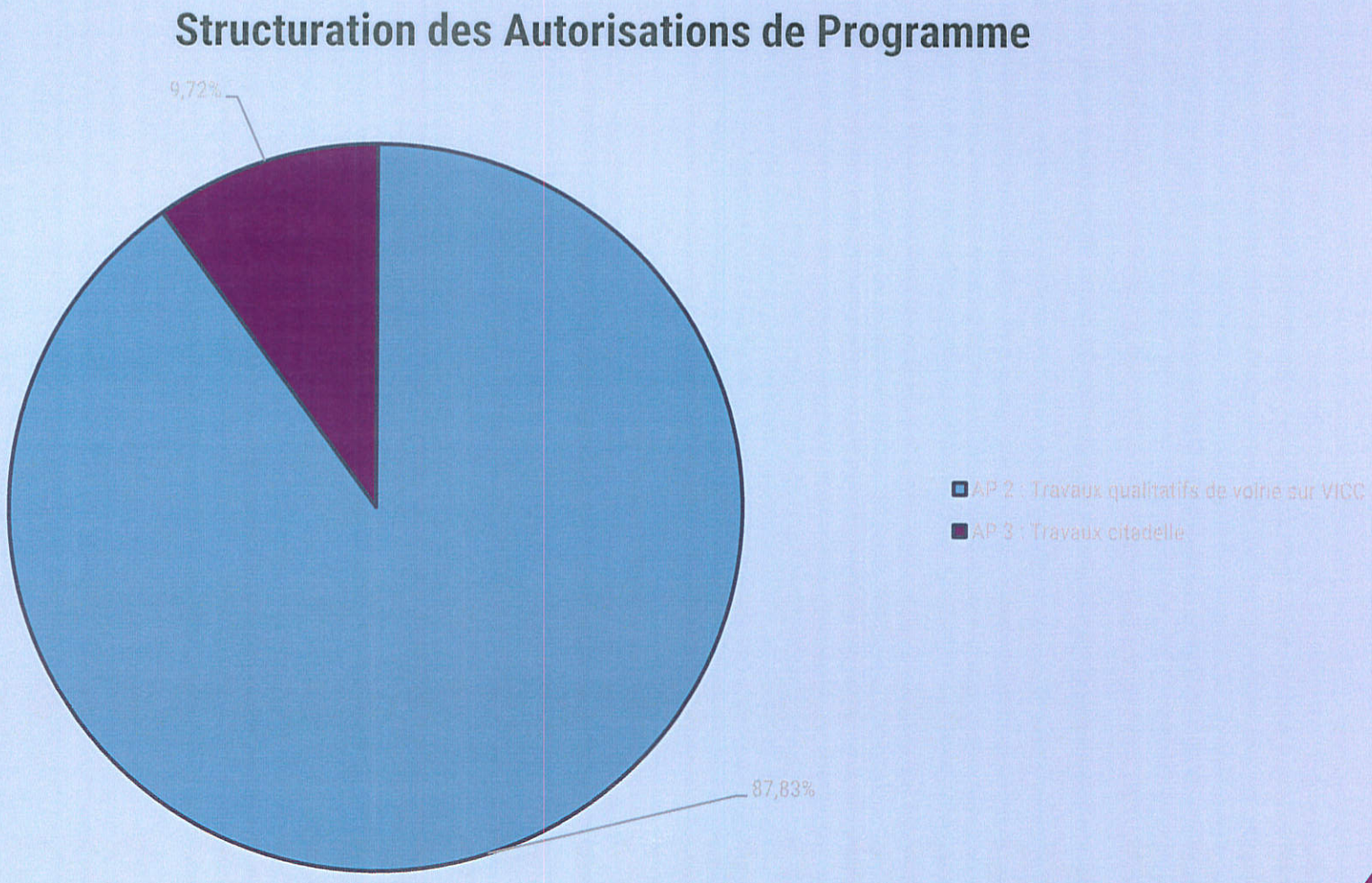
2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2020

Dans le cadre du BP 2020, des crédits sont inscrits pour chacune de ces autorisations de programme comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

Autorisations de programme				Crédits de paiement	
Numéro	**Libellé**	**Période**	**Montant total de l'AP**	**BP 2019**	**Prévisions 2020**
2	Travaux qualitatifs de voirie sur VICC	2012 à 2021	42 800 000,00 €	11 500 000,26 €	**13 786 300,00 €**
3	Travaux citadelle	2012 à 2021	23 000 000,00 €	1 155 000,05 €	**2 803 000,00 €**
Total			**82 496 500,34 €**	**13 105 000,31 €**	**18 399 035,00 €**

L'AP n°4 sera soldé sur l'exercice 2020.

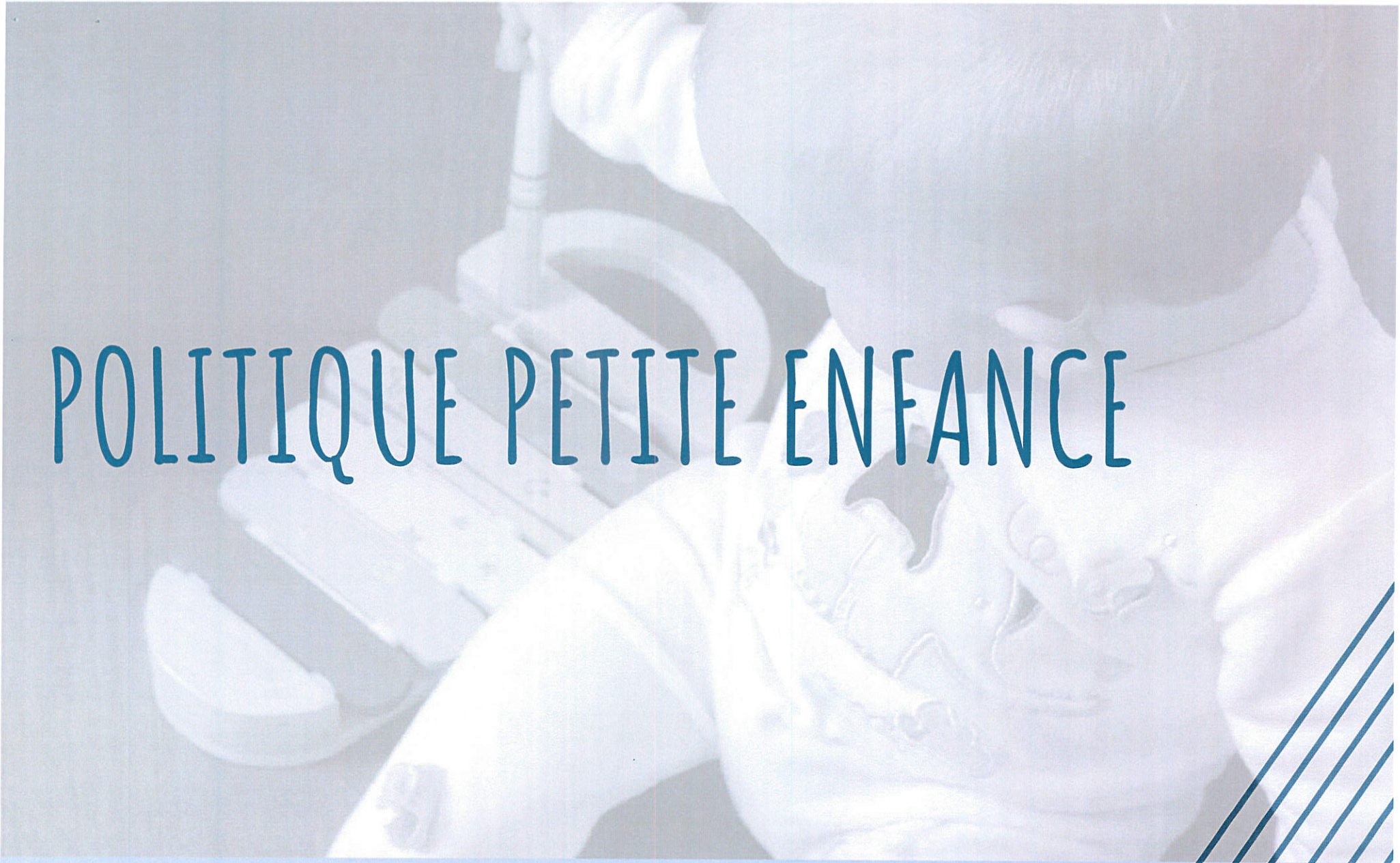
2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2020



2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2020

2.4.5 Les programmes d'investissement

Ils sont déclinés et présentés par politique.



POLITIQUE PETITE ENFANCE

ENFANCE

Prévisions dépenses : **504 897€**

- Programme très modeste qui consiste en des renouvellements et ajouts de matériel et travaux de bâtiment. Le principal poste de dépenses sera celui pour la construction d'une salle du personnel au Multi-Accueil de Volmerange : 290 000€ (travaux et mobilier)

Des demandes d'aide sur les fonds DETR et de la CAF ont été déposées spécifiquement pour le projet d'extension du multi-accueil de Volmerange. Le seuil de 33% de financements sera dépassé selon toute vraisemblance.

LES GRANDS PROJETS NOUVEAUX 2020 :
Raccordement de la structure multi-accueil des toutchatouts au réseau de chaleur : 150 000€ incluant les bureaux SIAU



POLITIQUE SOCIALE

SOCIAL

Prévisions dépenses : **164 294€**

- MFS
  - Achat matériel informatique et petit équipement pour 6 500 €
- Résidence d'Automne :
  - Solde des travaux AD'AP entrepris en 2019 :15 000€
- Chantier d'insertion : 6 000 € de matériel
- Poursuite de la politique d'amélioration de l'habitat notamment à travers les subventions « habiter mieux » : 20 000 €

LES GRANDS PROJETS NOUVEAUX 2020 :

Acquisition d'un véhicule solidacar : 10 000€

Enveloppe ascenseurs APADIC : 100 000€

POLITIQUE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Prévisions dépenses : **753 668€ (hors écritures de clôture)**

- Développement des ZA de Hettange-Grande et Kanfen Hettange-Grande :
- Poursuite des travaux sur le bâtiment Lidl en 2019 : 300 000€
- 200 000 € pour l'enterrement des lignes téléphoniques rue des Ateliers à Hettange-Grande
- Clôture des budgets ZA : 2 361 000€

- Des recettes seront attendues lors de la clôture de ces budgets ZA : 2 014 992€

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LES GRANDS PROJETS NOUVEAUX 2020 :

Etude d'opportunité sur le pôle entrepreneurial : 20 000 €

Projet d' Abattoir supra communautaire : 9 600€ (participation en capital)

Aides ACE pour l'agriculture : 50 000€

Remplacement du débourbeur d'hydrocarbures de la ZA Hettange Grande : 50 000€



POLITIQUE SPORTIVE

SPORT

Prévisions dépenses : **5 261 925€**

- Ces dépenses relèvent essentiellement de travaux à effectuer dans les bâtiments à caractère sportif ou d'équipement :

  - Gymnase de Rodemack : travaux de menuiserie intérieures et extérieures, chauffe-eau : 35 000€
  - Gymnase Kanfen : travaux AD'AP, de vitrages, et chauffe-eau pour un montant de 46 700€
  - Tennis couverts : divers travaux amélioration (films solaires, monnayeur, défibrillateur… : 9500€
  - Stand de Tir : suivi et traitement fissuration, chauffe eau, nettoyage panneaux solaires et ad'ap : 44 500€

SPORT

LES GRANDS PROJETS NOUVEAUX 2020 :

Chauffages des pas de tir du centre de Volmerange : 460 000€

Réfection des trappes de désenfumage du centre de tir : 80 000€

Raccordement du DOJO de Cattenom au réseau de chaleur : 50 000€

Remplacement de l'éclairage des courts de tennis de Cattenom : 13 500€

Réfection des plages débordement piscine : 100 000€

Travaux d'amélioration du bassin (châssis vitrés, faux plafonds, peinture vestiaire...) : 450 000€

Chaufferie bois piscine communautaire : 600 000€

Acquisitions de terrains pour habitat insolite : 300 000€

Amélioration du complexe bien-être de la piscine : 400 000€

Création de vestiaires (extension bâtiment piscine) : 300 000€

Construction d'un terrain de foot couvert type soccer arena : 2 000 000€

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

ENVIRONNEMENT

Prévisions dépenses : **1 707 784€**

▶Création de la Maison de la Nature : L'opération est évaluée à 1,2 millions. 600 000 € seront inscrits au BP 2020.

▶Eolien : l'activité consistera en la production d'énergie et un budget annexe pourra être créé. La forme juridique sera constituée en 2020 : constitution d'une SAS (projet de statuts en cours).
Les montants des participations si capital croisé devront être déterminés : 150 000 €.

▶Pour le Centre Technique Environnemental (CTE) : 495 435 €
prévus essentiellement pour le renouvèlement du parc des camions avec l'achat d'un BOM et d'un Ampirol grue engagés en 2019.
L'achat de conteneurs est également prévu.

ENVIRONNEMENT

- Pour les déchetteries : Essentiellement pour des travaux de mise en conformité des deux déchetteries : 90 200€

En recettes, sont attendues les subventions relatives au projet de construction de la maison de la nature. Des demandes de financement ont été effectuées en attente d'attribution. Le montant est estimé à hauteur de 35 % de la dépense.

LES GRANDS PROJETS NOUVEAUX 2020 :

Mise en place de fonds de concours pour la transition énergétique sur l'année 2020 : 250 000 €

Pour la Réserve Naturelle : Réfection Maison des Carriers, de la poudrière, du nichoir et étude scénographique : 40 000 €

GEMAPI

LES GRANDS PROJETS NOUVEAUX 2020 : 1 153 020€

▶ Poursuite des maîtrises d'œuvre et lancement des travaux sur :
- le ruisseau des 4 Moulins
- la Kissel
- l'Altbach
- la Boler

▶ Plantations de haies champêtres

▶ Achat de sacs anti-inondation

▶ Achat d'une remorque pour le transport des motopompes

Prévisions recettes **471 720 €** : subventions attendues de l'agence de l'eau et des participations de la CCB3F

INFORMATIQUE

Prévisions dépenses : 378 000€

Acquisition de PC et matériel info : 46 000€
Renouvellement pour élus i pad/iphone : 50 000€
Acquisition matériel infrastructures communales : 65 000€
Licences diverses CCCE : 127 000€
Licences cloud reports : 90 000€

COMMUNICATION

Prévisions dépenses : 27 500€

Achat de petit matériel

MOBILITE

Prévisions dépenses : 2 000 000€

Maillage réseau pistes cyclables : 1 000 000 €
Actions AOM : 1 000 000 € (500 000€ en Invt et 500 000€ en Fonctionnement pour réseau bus)

TOURISME

Prévisions dépenses : 87 600€

Maintien de la politique de subventions des gîtes et chambres d'hôtes pour 60 000€

Projet d'application mobile liée à la réalité augmentée

ESPACES VERTS

Prévisions dépenses de 84 400€

Principalement pour l'achat d'un camion benne et de matériel (robot débroussailleur)

MAISON COMMUNAUTAIRE

Prévisions dépenses 619 176€

Comprenant essentiellement les travaux de raccordement à la chaufferie bois de Cattenom et des travaux d'aménagement de bureaux au sein du local archives.

SERVICES TECHNIQUES

Prévisions dépenses : 96 541€

Ces dépenses concernent les travaux d'aménagement d'un local bureau pour les agents des services techniques et l'acquisition d'équipements

AIRE DES GENS DU VOYAGE

2 000 000 € pour projet de reconstruction d'une nouvelle aire d'accueil des gens du voyage

FUNERARIUM

1 000 000 € pour la construction d'un funérarium avec équipement

ETUDES DIVERSES

Études thermiques des bâtiments avec photovoltaïque 120 000€

EAUX PLUVIALES

150 000€ d'enveloppe pour divers travaux

Budget général 2020 - Section d'investissement

DEPENSES	Total BP 2020
RAR 2018	
AP 2	13 786 300,00 €
AP 3	2 803 000,00 €
MOD Voirie	2 905 659,00 €
MOD GEMAPI	96 240,00 €
s/total AP et RAR	**19 591 199,00 €**
Dépenses incompressibles	
Chap 204 - FC génériques	2 020 615,00 €
Chap 204 - FC voirie	678 900,00 €
Participation assainissement ZA HG	6 200,00 €
Participation assainissement ZA Kanfen	
Reversement R2 - Article 8	37 500,00 €
Emprunt capital	1 326 816,00 €
Régularisation écritures clôture budgets ZA	2 361 000,00 €
s/total Dep incompressibles	**6 431 031,00 €**
TOTAL HORS PROJETS NOUVEAUX	**26 022 230,00 €**
Travaux GEMAPI	1 056 780,00 €
Service social	164 295,00 €
Service environnement (dont RNN) (Maison nature, BOM ...)	1 707 784,00 €
Service développement économique (ACE,tvx Lidl..)	753 668,00 €
Service sport (chaufferie bois, pb fissure et chauffage Stand tir...)	5 261 925,00 €
Service informatique	378 000,00 €
études thermique/photovoltaïque bâtiments	120 000,00 €
Service enfance	504 897,00 €
véhicules	185 000,00 €
Maison communautaire	619 176,00 €
funérarium	1 000 000,00 €
Aire gens du voyage	2 000 000,00 €
mobilité	1 500 000,00 €
Service communication	27 500,00 €
Espaces verts	84 400,00 €
Service tourisme	87 600,00 €
Service culture (façade)	20 000,00 €
Travaux de voirie hors AP	584 000,00 €
Eaux pluviales	150 000,00 €
Aire de covoiturage à Roussy	900 000,00 €
Services techniques	96 541,00 €
Participation pistes cyclo-piétonnes (CD 57)	55 000,00 €
Travaux régie	20 000,00 €
Dépenses imprévues	500 000,00 €
Avances forfaitaires marchés	1 000 000,00 €
TOTAL PROJETS NOUVEAUX	**18 776 566,00 €**
TOTAL GENERAL INVT	**44 798 796,00 €**

RECETTES	Total BP 2020
Affectation du résultat (1068)	
RAR 2018	
MOD GEMAPI	96 240,00 €
MOD Voirie	2 905 659,00 €
FCTVA	7 553 406,87 €
Subvention citadelle	392 140,00 €
Solde subvention MSPA et cuisine centrale	145 937,00 €
Sub projet (maison nature, chaufferie bois)	436 850,00 €
Subventions GEMAPI	375 480,00 €
subvention Park and ride	200 027,00 €
Dotations amortissements	1 500 000,00 €
Sub enfance	155 400,00 €
Excédent 2018 (001)	
Régul écritures des zones	2 014 992,00 €
Encaissement R2 - Article 8	145 000,00 €
Virement de la section d'exploitation (023)	2 500 000,00 €
Annulation avances forfaitaires marchés	
Annulation avances forfaitaires marchés	1 000 000,00 €
TOTAL	**19 421 131,87 €**
Emprunt	
TOTAL GENERAL INVT	**19 421 131,87 €**

-25 377 664,13 €

RECAPITULATIF DES PROJETS NOUVEAUX

- Pistes cyclables : 1 000 000€ (programme 12 m€)
- Mobilité si compétence : 1 000 000€
- Déplacement aire accueil gens voyage : 2 000 000€
- Funérarium : 1 000 000€
- Soccer Arena : 2 000 000€
- Piscine bien être : 400 000€
- Piscine vestiaires : 300 000€
- Travaux bassin : 450 000€
- Chaufferie bois piscine : 600 000€
- Habitat insolite : 300 000€ terrains
- Chauffage et travaux du Centre tir : 540 000€
- ACE agricole : 50 000€
- Fonds de concours environnement : 250 000€
- GEMAPI : 1 153 000€
- Eaux pluviales urbaines : 150 000€
- Raccordement réseau chaleur de 3 bâtiments : 650 000€

12 M€ D'INVESTISSEMENTS NOUVEAUX

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- Recours à la souscription d'un nouvel emprunt nécessaire pour financer les projets nouveaux et l'AP 2
- Hausse de la fiscalité en actionnant la majoration spéciale (dernière année)
- Ajourner/différer certains projets d'investissement et établir des priorités
- Si prise de compétence mobilité actionner le VM (mais incertitude sur le produit)
- Instaurer la taxe GEMAPI (hors part TH)
- Instaurer une TEOM

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- La capacité d'emprunt se limitera compte tenu de l'emprunt réalisé en 2019 et de l'emprunt nécessaire en 2020 (environ 10M€)
- La majoration spéciale du taux de CFE utilisée depuis 5 ans ne pourra plus être activée
- Volatilité du produit de la CVAE depuis les 5 dernières années

ORIENTATIONS2020 : LES BUDGETS ANNEXES

3. LES BUDGETS ANNEXES

3.1 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'action en matière d'investissement va porter sur les travaux suivants :

- Fin des travaux liés au contrat de construction de la station d'épuration (STEP) de Hettange-Grande 2 : 15 610€
- Travaux sur les différentes STEP, sur les réseaux, et équipements :

1 680 131€ afin de clôturer intégralement le programme de travaux du zonage Assainissement communautaire (comprenant les engagements 2019 non mandatés sur le même exercice)

Les recettes émaneront de :

- Subventions de l'agence de l'eau et du Conseil Départemental : 59 840€
- Participation du Budget général et de celui de la ZA de Entrange à la construction de la STEP de Hettange-Grande 2 : 6 200€

3.1LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En section de fonctionnement, l'exploitation du service couvrira les charges de fonctionnement et d'entretien des STEP, des lagunes et des charges courantes.

Les recettes relèveront principalement de la redevance assainissement, des primes d'épuration, des remboursements des branchements par les particuliers, de la FPAC.

Conclusion :

L'augmentation de la redevance assainissement au 1er septembre 2016 a permis de financer les travaux de la step de Hettange 2 et d'en assurer le fonctionnement, ainsi que le financement des travaux divers pour clôturer le plan de zonage assainissement.

Aussi, la redevance assainissement ne sera pas augmentée en 2020.

L'intégration de la compétence Eau Pluviale (EP) sans transfert de charge réduit les marges de manœuvre sur ce budget annexe. En effet, ce dernier ne bénéficie plus du produit de ces contributions EP qui était de l'ordre de 447 000 € en 2017.

Le budget devrait être de l'ordre de :

- 2,8 millions d'euros en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement

- 2,7 millions d'euros en dépenses et recettes pour la section d'investissement

3.2 BUDGET SPANC

Le budget SPANC

- Budget important depuis 2016 résultant des subventions AERM pour la mise aux normes des dispositifs individuels. L'impact est neutre, les montants apparaissent en dépenses et recettes, avec toutefois un décalage au niveau de l'encaissement des recettes depuis 2017.
- Le budget 2020 est estimé à 140 270 € en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement.

3.3 BUDGET BOIS ET ÉNERGIE

Le budget Bois et Energie

Section d'investissement :

- Fin des travaux de construction d'un hangar à plaquettes à bois
- Remboursement du capital de l'emprunt

Section de fonctionnement :

- Imputation de la part salaire à hauteur de 30 000 €= 1 ETP
- Achat de petit matériel

Amortissement des dépenses et des recettes liées à la construction du hangar à plaquettes sur les 2 sections

Le budget 2020 est estimé à :

- 46 000€ en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement
- 7 500€ en recettes et dépenses pour la section d'investissement

3.5 BUDGET ZA ENTRANGE

Le budget ZA d'Entrange

Ce budget comprend :

En dépenses :

- La participation à la construction de la STEP de Kanfen/Hettange-Grande : 516€
- Travaux de viabilisation de terrains : 30 000 €

En recettes :

La vente de parcelles et de terrain prévue à hauteur de 75 000€

Le budget 2020 est estimé à :

- 1,4 millions d'euros en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement
- 1,4 millions d'euros en recettes et dépenses pour la section d'investissement

3.6 BUDGETS ZA HETTANGE ET KANFEN

Le budget ZA d'Hettange-Grande

1 823 969,46 € en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement et d'investissement

Le budget ZA de Kanfen

3 869 573,03 € en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement et d'investissement

Les inscriptions budgétaires 2020 de ces deux budgets représentent uniquement les écritures de régularisation comptable permettant de les clôturer puisqu'ils ont été concédés.

ARRIVÉE
19 DEC. 2019
SOUS-PRÉFECTURE
DE THIONVILLE